



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission des transports et du tourisme*

---

**2009/2096(INI)**

26.3.2010

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 376**

**Projet de rapport**  
**Mathieu Grosch**  
(PE438.273v01-00)

sur un avenir durable pour les transports  
(COM(2009)0279-2009/2096(INI))

AM\809449FR.doc

PE439.922v01-00

**FR**

*Unie dans la diversité*

**FR**

AM\_Com\_NonLegReport

**Amendement 1**

Artur Zasada, Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz

**Proposition de résolution**

**Visa 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- vu la communication de la Commission intitulée "Plan d'action pour la logistique du transport de marchandises" (COM (2007)0607),**

Or. en

**Amendement 2**

Artur Zasada, Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz

**Proposition de résolution**

**Visa 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- vu la communication de la Commission intitulée "Deuxième rapport sur le suivi de l'évolution du marché ferroviaire" (COM (2009)0676),**

Or. en

**Amendement 3**

Knut Fleckenstein

**Proposition de résolution**

**Visa 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- vu la communication de la Commission intitulée "Objectifs stratégiques et recommandations concernant la politique du transport maritime de l'UE jusqu'en 2018" (COM(2009)0008),**

Or. en

**Amendement 4**

**Artur Zasada, Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**

**Visa 12 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*- vu la communication de la Commission intitulée "Communication et programme d'action en vue de créer un espace maritime européen sans barrières" (COM (2009) 0010),*

Or. en

**Amendement 5**

**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**

**Visa 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*- vu sa résolution du 10 mars 2010 sur la stratégie Europe 2020<sup>1</sup>,*

*<sup>1</sup> Textes adoptés, P7\_TA(2010)0053.*

Or. es

**Amendement 6**

**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**

**Visa 33 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*- vu le règlement n° 1070/2009 du Parlement européen et du Conseil du*

*21 octobre 2009, modifiant les Règlements n° 549/2004 (CE), n° 550/2004 (CE), n° 551/2004 (CE) et n° 552/2004, afin d'accroître les performances et la viabilité du système aéronautique européen,*

Or. fr

**Amendement 7**  
**Oldřich Vlasák**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que le secteur des transports constitue un élément essentiel pour le développement de l'Union européenne et de ses régions, qui influe directement sur la compétitivité et la cohésion sociale des régions et apporte une contribution considérable à la réalisation du marché intérieur européen,

*Amendement*

A. considérant que le secteur des transports constitue un élément essentiel pour le développement de l'Union européenne et de ses régions, qui influe directement sur la compétitivité et la cohésion sociale *et territoriale* des régions et apporte une contribution considérable à la réalisation du marché intérieur européen *et à la création des conditions permettant une exploitation équitable de ses avantages,*

Or. cs

**Amendement 8**  
**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que le secteur des transports constitue un élément essentiel pour le développement de l'Union européenne et de ses régions, qui influe directement sur la compétitivité et la cohésion sociale des régions et apporte une contribution considérable à la réalisation du marché intérieur européen;

*Amendement*

A. considérant que le secteur des transports constitue un élément essentiel pour le développement de l'Union européenne et de ses *villes et* régions, qui influe directement sur la compétitivité et la cohésion sociale *des villes et* régions et apporte une contribution considérable à la réalisation du marché intérieur européen,

**Amendement 9**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que le secteur des transports constitue un élément essentiel pour le développement de l'Union européenne et de ses régions, qui influe directement sur la compétitivité et la cohésion sociale des régions et apporte une contribution considérable à la réalisation du marché intérieur européen;

*Amendement*

A. considérant que le secteur des transports constitue un élément essentiel pour le développement de l'Union européenne et de ses *villes et* régions, qui influe directement sur la compétitivité et la cohésion sociale des *villes et* régions et apporte une contribution considérable à la réalisation du marché intérieur européen,

Or. en

**Amendement 10**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant que le secteur des transports pèse d'un poids considérable sur la politique économique et de l'emploi puisqu'il contribue, mesuré par rapport au PIB, à 10 % de la prospérité de l'Union européenne et représente plus de 10 millions d'emplois;

*Amendement*

B. considérant que le secteur des transports pèse d'un poids considérable sur la politique économique et de l'emploi puisqu'il contribue, mesuré par rapport au PIB, à 10 % de la prospérité de l'Union européenne et représente plus de 10 millions d'emplois; ***et que, de ce fait, il est nécessaire d'accroître l'efficacité dans les chaînes de transport, afin que le secteur des transports puisse également jouer à l'avenir son rôle clé pour l'économie européenne,***

Or. de

**Amendement 13**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B bis. considérant l'importance et le rôle fondamental du secteur des transports pour le lancement et la réalisation de la stratégie Europe 2020, notamment en ce qui concerne l'exploitation industrielle des "technologies de mobilité vertes" et la nécessité d'"un plan financier de longue haleine et durable pour les réseaux transeuropéens",***

Or. es

**Amendement 14**  
**Mathieu Grosch**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B bis. considérant que le secteur des transports peut jouer un rôle considérable par sa contribution essentielle à la croissance de l'économie dans la mise en œuvre de la stratégie 2020,***

Or. de

**Amendement 15**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B bis. considérant que l'investissement dans les infrastructures du secteur des***

*transports représente pour l'économie un stimulant à court terme et accroît la productivité à moyen et à long terme,*

Or. es

**Amendement 16**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B ter. considérant que l'Union européenne doit impérativement disposer d'un cadre financier en accord avec les défis de la politique des transports au cours des années à venir,***

Or. es

**Amendement 17**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

C. considérant que le secteur des transports a des incidences considérables sur la qualité de la vie et la santé des populations, mais que tout en facilitant la mobilité privée et professionnelle de la population il était responsable en 2006 de 24,6% des émissions totales de CO<sub>2</sub> et que cette part a augmenté depuis; ***considérant que la sécurité routière n'a toujours pas enregistré d'améliorations suffisantes puisqu'en 2008, 39 000 personnes sont mortes et 300 000 autres ont été grièvement blessées dans des accidents de la route,***

C. considérant que le secteur des transports a des incidences considérables sur la qualité de la vie et la santé des populations, mais que tout en facilitant la mobilité privée et professionnelle de la population il était responsable en 2006 de 24,6 % des émissions totales de CO<sub>2</sub> et que cette part a augmenté depuis,



**Amendement 18**

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant

**Proposition de résolution****Considérant C***Proposition de résolution*

C. considérant que le secteur des transports a des incidences considérables sur la qualité de la vie et la santé des populations, mais que tout en facilitant la mobilité privée et professionnelle de la population il était responsable en **2006** de **24,6** % des émissions totales de CO<sub>2</sub> **et que cette part a augmenté depuis**; considérant que la sécurité routière n'a toujours pas enregistré d'améliorations suffisantes puisqu'en 2008, 39 000 personnes sont mortes et 300 000 autres ont été grièvement blessées dans des accidents de la route;

*Amendement*

C. considérant que le secteur des transports a des incidences considérables sur ***l'environnement et sur*** la qualité de la vie et la santé des populations, mais que tout en facilitant la mobilité privée et professionnelle de la population il était responsable en **2008** de **27** % des émissions totales de CO<sub>2</sub> ***dont plus de 80 % étaient dues au seul transport routier***; considérant que la sécurité routière n'a toujours pas enregistré d'améliorations suffisantes puisqu'en 2008, 39 000 personnes sont mortes et 300 000 autres ont été grièvement blessées dans des accidents de la route,

**Amendement 19**

Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz

**Proposition de résolution****Considérant C***Proposition de résolution*

C. considérant que le secteur des transports a des incidences considérables sur la qualité de la vie et la santé des populations, mais que, tout en facilitant la mobilité privée et professionnelle de la population ***il était responsable*** en 2006 de 24,6% des émissions totales de CO<sub>2</sub>, et que cette part a augmenté depuis; considérant que la sécurité routière n'a toujours pas enregistré

*Amendement*

C. considérant que le secteur des transports a des incidences considérables sur la qualité de la vie et la santé des populations, mais que, tout en facilitant la mobilité privée et professionnelle de la population, ***l'ensemble du secteur des transports*** était responsable en 2006 de 24,6% des émissions totales de CO<sub>2</sub>, et que cette part a augmenté depuis; considérant que la

d'améliorations suffisantes puisqu'en 2008, 39 000 personnes sont mortes et 300 000 autres ont été grièvement blessées dans des accidents de la route;

sécurité routière n'a toujours pas enregistré d'améliorations suffisantes puisqu'en 2008, 39 000 personnes sont mortes et 300 000 autres ont été grièvement blessées dans des accidents de la route,

Or. pl

**Amendement 20**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C bis. considérant qu'au sein du secteur des transports, le transport routier représentait 71,0% des émissions totales de CO<sub>2</sub> en 2006, le transport aérien 12,2%, le transport maritime et fluvial 15,3% et le transport ferroviaire seulement 0,6%, selon le rapport "EU energy and transport in figures", publié en 2009,***

Or. en

**Amendement 21**  
**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C bis. considérant que la part des émissions de CO<sub>2</sub> due au secteur des transports a augmenté de 35 % au cours de ces vingt dernières années et que les voitures circulant en ville sont responsables de 70% de l'ensemble des émissions de GES dues au transport, pendant que les parts de l'industrie et des bâtiments ont toutes deux diminué de***

17%,

Or. en

**Amendement 22**

**Michel Dantin**

**Proposition de résolution**

**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C bis. considérant qu'au sein secteur des transports, le transport routier représentait 71,2% des émissions totales de CO2 en 2005, le transport aérien 11,9%, le transport maritime et fluvial 14,5% et le transport ferroviaire 1,6%,***

Or. fr

**Amendement 23**

**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**

**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C bis. considérant que les modes de transport ferroviaires et maritimes sont généralement plus sûrs et plus respectueux de l'environnement et que le déséquilibre est grand avec les transports routiers et les transports aériens,***

Or. es

**Amendement 24**

**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**

**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*C bis. considérant que tous les modes de transport en Europe affichent des niveaux élevés de sécurité, même si, en 2008, 39 000 décès dus à des accidents du trafic étaient à déplorer, ainsi que 300 000 blessés graves, véhicules particuliers et de transport professionnel confondus; qu'il est dès lors nécessaire de continuer à progresser en ce qui concerne tous les aspects concernant la sécurité, en particulier la sécurité routière,*

Or. es

**Amendement 25**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*C bis. considérant l'obstacle sérieux que constituent les points de franchissement des frontières pour le développement effectif du transport ferroviaire non seulement des personnes mais surtout des marchandises, obstacle d'autant plus sérieux si ces points de franchissement des frontières se trouvent dans des chaînes montagneuses nécessitant la construction de tunnels de basse altitude adaptés aux besoins du secteur,*

Or. es

**Amendement 26**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Considérant D**

*Proposition de résolution*

D. considérant que dans le cadre du paquet climatique l'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990 et que cet objectif demeure contraignant

*Amendement*

D. considérant que dans le cadre du paquet climatique l'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990 et que cet objectif demeure contraignant, ***les progrès techniques devant notamment être stimulés afin d'obtenir d'autres succès dans la réduction des gaz et de diminuer ainsi le taux de pollution non seulement plus efficacement, mais aussi à un moindre coût, d'une manière davantage supportable socialement et avec une plus grande acceptation de la société que ce ne serait le cas avec des restrictions à la mobilité; dans toutes les actions visant à réduire les répercussions négatives de la circulation sur l'environnement, il convient de considérer en outre les coûts d'opportunité de la politique en matière de changement climatique ainsi que les pertes utiles réelles pour l'économie et la société,***

Or. de

**Amendement 27**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2001 n'ont été que partiellement atteints et ***qu'il est donc nécessaire de vérifier si ces objectifs doivent être maintenus ou reformulés;***

*Amendement*

E. considérant que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2001 n'ont été que partiellement atteints et ***que des efforts devraient être consentis en vue de les atteindre ou, si cela s'avérait nécessaire, qu'ils devraient être revus et/ou reformulés,***

Or. en

**Amendement 28**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2001 n'ont été que partiellement atteints et ***qu'il est donc nécessaire de vérifier si ces objectifs doivent être maintenus ou reformulés;***

*Amendement*

E. considérant que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2001 n'ont été que partiellement atteints et ***que les efforts et les moyens pour les atteindre devraient être renforcés,***

Or. en

**Amendement 29**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2001 n'ont été que partiellement atteints et ***qu'il est donc nécessaire de vérifier si ces objectifs doivent être maintenus ou reformulés;***

*Amendement*

E. considérant que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2001 n'ont été que partiellement atteints et ***que les efforts et les moyens pour les atteindre devraient être renforcés,***

Or. en

**Amendement 30**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2001 n'ont été que partiellement atteints et qu'il est donc nécessaire ***de vérifier si ces objectifs***

*Amendement*

E. considérant que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2001 n'ont été que partiellement atteints et qu'il est donc nécessaire ***de s'interroger sur le maintien***

*doivent être maintenus ou reformulés;*

*ou la reformulation de ces objectifs, mais qu'en tout état de cause, les efforts et les moyens doivent être renforcés pour les atteindre,*

Or. fr

**Amendement 31**  
**Michel Dantin**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2001 n'ont été que partiellement atteints et qu'il est donc nécessaire de *vérifier si ces objectifs doivent être maintenus ou reformulés;*

*Amendement*

E. considérant que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2001 n'ont été que partiellement atteints et qu'il est donc nécessaire de *renforcer les efforts et moyens mobilisés pour les atteindre,*

Or. fr

**Amendement 32**  
**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2001 n'ont été que partiellement atteints et qu'il est donc nécessaire de vérifier si ces objectifs doivent être maintenus ou reformulés;

*Amendement*

E. considérant que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2001 n'ont été que partiellement atteints et qu'il est donc nécessaire de vérifier si ces objectifs doivent être maintenus ou reformulés *en se basant sur l'état actuel des infrastructures ferroviaires et routières,*

Or. pl

**Amendement 33**  
**Dieter-Lebrecht Koch**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***E bis. considérant que l'objectif de sécurité routière de diviser par deux le nombre de morts sur les routes entre 2000 et 2010 ne pourra être atteint, même s'il a néanmoins été couronné de succès de par la motivation de tous les participants à des efforts particuliers,***

Or. de

**Amendement 34**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Considérant G**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

G. considérant que les travaux parlementaires doivent être organisés de manière cohérente, notamment dans les domaines qui touchent directement la politique des transports, comme l'environnement, la politique sociale et la politique de l'emploi;

G. considérant que les travaux parlementaires doivent être organisés de manière cohérente, notamment dans les domaines qui touchent directement la politique des transports, comme l'environnement, la politique sociale, ***l'aménagement du territoire et la mobilité,*** et la politique de l'emploi,

Or. en

**Amendement 35**  
**Dominique Riquet**

**Proposition de résolution**  
**Considérant G**



*Proposition de résolution*

G. considérant que les travaux parlementaires doivent être organisés de manière cohérente, notamment dans les domaines qui touchent directement la politique des transports, comme l'environnement, la politique sociale et la politique de l'emploi;

*Amendement*

G. considérant que les travaux parlementaires doivent être organisés de manière cohérente, notamment dans les domaines qui touchent directement la politique des transports, comme l'environnement, la politique sociale, **les politiques d'urbanisme** et la politique de l'emploi,

Or. fr

**Amendement 36**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Considérant G**

*Proposition de résolution*

G. considérant que les travaux parlementaires doivent être organisés de manière cohérente, notamment dans les domaines qui touchent directement la politique des transports, comme l'environnement, la politique sociale et la politique de l'emploi;

*Amendement*

G. considérant que les travaux parlementaires doivent être organisés de manière cohérente, notamment dans les domaines qui touchent directement la politique des transports, comme l'environnement, la politique sociale, **l'aménagement du territoire et la mobilité**, et la politique de l'emploi,

Or. en

**Amendement 37**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Considérant H**

*Proposition de résolution*

H. considérant que la crise économique et financière a frappé de plein fouet le secteur des transports mais qu'elle devrait être utilisée comme une occasion d'apporter un soutien ou

*Amendement*

H. considérant que la crise économique et financière a frappé de plein fouet le secteur des transports mais qu'elle devrait être utilisée comme une occasion d'apporter un soutien ou

une aide tourné(e) vers l'avenir au secteur des transports;

une aide tourné(e) vers l'avenir au secteur des transports, ***notamment en promouvant des modes de transport durables tels que la navigation fluviale, le transport maritime à courte distance et le transport ferroviaire,***

Or. en

**Amendement 38**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Considérant H**

*Proposition de résolution*

H. considérant que la crise économique et financière a frappé de plein fouet le secteur des transports mais qu'elle devrait être utilisée comme une occasion d'apporter un soutien ou une aide ***tourné(e) vers l'avenir*** au secteur des transports;

*Amendement*

H. considérant que la crise économique et financière a frappé de plein fouet le secteur des transports mais qu'elle devrait être utilisée comme une occasion d'apporter un soutien ou une aide au secteur des transports ***de façon à davantage promouvoir les modes de transport les plus durables tels que les transports ferroviaire et maritime,***

Or. en

**Amendement 39**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Considérant H**

*Proposition de résolution*

H. considérant que la crise économique et financière a frappé de plein fouet le secteur des transports mais qu'elle devrait être utilisée comme une occasion d'apporter un soutien ***ou une aide tourné(e) vers l'avenir*** au secteur des transports;

*Amendement*

H. considérant que la crise économique et financière a frappé de plein fouet le secteur des transports mais qu'elle devrait être utilisée comme une occasion d'apporter un soutien au secteur des transports ***de façon à davantage promouvoir les modes de transport les plus durables tels que les transports ferroviaire et maritime de façon à davantage promouvoir les modes***

*de transport les plus durables tels que les transports ferroviaire et maritime,*

Or. en

**Amendement 40**  
**Michel Dantin**

**Proposition de résolution**  
**Considérant H**

*Proposition de résolution*

H. considérant que la crise économique et financière a frappé de plein fouet le secteur des transports mais qu'elle devrait être utilisée comme une occasion d'apporter un soutien ***ou une aide tourné(e) vers l'avenir*** au secteur des transports;

*Amendement*

H. considérant que la crise économique et financière a frappé de plein fouet le secteur des transports mais qu'elle devrait être utilisée comme une occasion d'apporter un soutien au secteur des transports, ***et en particulier aux modes de transports les plus durables, tels que le rail et le transport maritime et fluvial,***

Or. fr

**Amendement 41**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Considérant H**

*Proposition de résolution*

H. considérant que la crise économique et financière a frappé de plein fouet le secteur des transports mais qu'elle devrait être utilisée comme une occasion d'apporter un soutien ou une aide tourné(e) vers l'avenir au secteur des transports;

*Amendement*

H. considérant que la crise économique et financière a frappé de plein fouet le secteur des transports mais qu'elle devrait être utilisée comme une occasion d'apporter un soutien ou une aide tourné(e) vers l'avenir au secteur des transports, ***sans remettre en cause les conditions équitables du marché,***

Or. nl

**Amendement 42**  
**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**  
**Considérant H**

*Proposition de résolution*

H. considérant que la crise économique et financière a frappé de plein fouet le secteur des transports mais qu'elle devrait être utilisée comme une occasion d'apporter un soutien ou une aide tournée(e) vers l'avenir au secteur des transports;

*Amendement*

H. considérant que la crise économique et financière a frappé de plein fouet le secteur des transports mais qu'elle devrait être utilisée comme une occasion d'apporter un soutien ou une aide tournée(e) vers l'avenir **et le développement durable** au secteur des transports,

Or. pl

**Amendement 43**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Considérant H bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***H bis. considérant que le secteur des transports est essentiel pour la croissance et l'emploi, il importe d'encourager les investissements dans ses infrastructures, en conséquence de quoi ces dépenses doivent faire l'objet d'un traitement particulier dans le calcul du déficit public,***

Or. es

**Amendement 44**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Considérant I**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

I. considérant ***que les agences de transport***

I. considérant qu'il est nécessaire que le

*jouent un rôle essentiel dans l'instauration progressive d'un espace des transports européen et* qu'il est nécessaire que le système routier, qui est la forme de transport la plus utilisée, dispose d'une structure adéquate qui contribue à le rendre plus efficace et plus durable;

système routier, qui est la forme de transport la plus utilisée, dispose d'une structure adéquate qui contribue à le rendre plus efficace et plus durable,

Or. nl

**Amendement 45**  
**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**  
**Considérant I**

*Proposition de résolution*

I. considérant que les agences de transport jouent un rôle essentiel dans l'instauration progressive d'un espace des transports européen et qu'il est nécessaire que le système routier, qui est la forme de transport la plus utilisée, dispose d'une structure adéquate qui contribue à le rendre plus efficace et plus durable;

*Amendement*

I. considérant que les agences de transport jouent un rôle essentiel dans l'instauration progressive d'un espace des transports européen et qu'il est nécessaire que le système routier, qui est la forme de transport la plus utilisée, dispose d'une structure adéquate qui contribue à le rendre plus efficace et plus durable ***tout en venant en aide aux autres secteurs des transports dont le rôle est moins important,***

Or. pl

**Amendement 46**  
**Dieter-Lebrecht Koch**

**Proposition de résolution**  
**Considérant I**

*Proposition de résolution*

I. considérant que les agences de transport jouent un rôle essentiel dans l'instauration progressive d'un espace des transports européen et qu'il est nécessaire que le système routier, qui est la forme de

*Amendement*

I. considérant que les agences de transport ***peuvent contribuer de manière substantielle*** à l'instauration progressive d'un espace des transports européen et qu'il est nécessaire que le système routier,

transport la plus utilisée, dispose d'une structure adéquate qui contribue à le rendre plus efficace et plus durable;

qui est la forme de transport la plus utilisée, dispose d'une structure adéquate qui contribue à le rendre plus efficace et plus durable,

Or. de

**Amendement 47**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Considérant I**

*Proposition de résolution*

I. considérant que les agences de transport jouent un rôle essentiel dans l'instauration progressive d'un espace des transports européen et qu'il est nécessaire que le système routier, qui est la forme de transport la plus utilisée, dispose d'une structure *adéquate* qui contribue à le rendre plus efficace et plus durable;

*Amendement*

I. considérant que les agences de transport jouent un rôle essentiel dans l'instauration progressive d'un espace des transports européen et qu'il est nécessaire que le système routier, qui est la forme de transport la plus utilisée, dispose d'une structure *d'entreprise et de coûts rationnelle* qui contribue à le rendre plus efficace et plus durable,

Or. es

**Amendement 48**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Considérant J**

*Proposition de résolution*

J. considérant qu'il est vital également pour le secteur des transports de fixer des objectifs mesurables afin de mieux contrôler l'efficacité de la politique des transports, d'une part, et d'élaborer une planification sociale et économique, d'autre part;

*Amendement*

J. considérant qu'il est vital également pour le secteur des transports de fixer des objectifs mesurables afin de mieux contrôler l'efficacité de la politique des transports, d'une part, et d'élaborer une planification sociale et économique, d'autre part. *Ces objectifs doivent montrer que les mesures proposées sont nécessaires afin de mettre en œuvre la politique des transports avancée,*

**Amendement 49**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Considérant J bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*J bis. considérant que l'importance des débats sur le changement climatique et la sécurité routière fait de l'ombre au potentiel du secteur des transports et de la logistique non seulement pour favoriser le développement et le bien-être quotidien des citoyens européens mais également pour apporter des solutions novatrices et créatrices d'emplois dans le domaine de l'environnement et du renforcement de la sécurité. Il convient de renforcer la visibilité des transports auprès des citoyens afin de contribuer à sensibiliser à l'urgence des mesures qui doivent être prises et des facteurs les subordonnant,*

Or. es

**Amendement 50**  
**Dominique Riquet**

**Proposition de résolution**  
**Considérant J bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*J bis. considérant qu'il existe une grande disproportion entre les besoins en infrastructures de transport, les ambitions affichées et les moyens financiers et réglementaires dont est dotée l'Union européenne,*

Or. fr

**Amendement 51**  
**Zita Gurmai**

**Proposition de résolution**  
**Considérant K**

*Proposition de résolution*

K. considérant que les avancées importantes réalisées dans le domaine de la recherche, des infrastructures et des techniques exigent une adaptation des instruments et des moyens financiers;

*Amendement*

K. considérant que les avancées importantes réalisées dans le domaine de la recherche, des infrastructures et des techniques, ***et plus particulièrement dans la technologie automobile (en matière de dispositifs de sécurité par exemple)***, exigent une adaptation des instruments et des moyens financiers,

Or. en

**Amendement 52**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Considérant L**

*Proposition de résolution*

L. considérant que l'évolution de la société et de nombreux secteurs d'activité économique entraîne une augmentation de la demande de transport et que tous les modes de transport sont concernés mais qu'il convient d'évaluer ces derniers en fonction de leur efficacité économique, environnementale, sociale et en termes d'emplois;

*Amendement*

L. considérant que l'évolution de la société, ***la mondialisation des relations économiques***, et ***l'évolution*** de nombreux secteurs d'activité économique entraînent une augmentation de la demande de transport, ***particulièrement dans les secteurs maritime ou aérien*** et que tous les modes de transport sont concernés mais qu'il convient d'évaluer ces derniers en fonction de leur efficacité économique, environnementale, sociale et en termes d'emplois,

Or. fr



**Amendement 53**  
**Oldřich Vlasák**

**Proposition de résolution**  
**Considérant L**

*Proposition de résolution*

L. considérant que l'évolution de la société et de nombreux secteurs d'activité économique entraîne une augmentation de la demande de transport et que tous les modes de transport sont concernés mais qu'il convient d'évaluer ces derniers en fonction de leur efficacité économique, environnementale, sociale et en termes d'emplois;

*Amendement*

L. considérant que l'évolution de la société et de nombreux secteurs d'activité économique entraîne une augmentation de la demande de transport et que tous les modes de transport sont concernés mais qu'il convient d'évaluer ces derniers en fonction de leur efficacité économique, environnementale, sociale et en termes **de cohésion** et d'emplois,

Or. cs

**Amendement 54**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Considérant M**

*Proposition de résolution*

M. considérant qu'à l'avenir une coopération durable sera nécessaire entre tous les modes de transport, tant en ce qui concerne le transport des personnes que celui des marchandises afin de mettre en place des chaînes de transport sûres et cohérentes sur le plan logistique;

*Amendement*

M. considérant qu'à l'avenir une coopération durable sera nécessaire entre tous les modes de transport, tant en ce qui concerne le transport des personnes que celui des marchandises afin de mettre en place des chaînes de transport sûres et cohérentes sur le plan logistique, **y compris des solutions multimodales et associant des transports longues distances et locaux sur la base des priorité de développement durable,**

Or. en

**Amendement 55**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Considérant M**

*Proposition de résolution*

M. considérant qu'à l'avenir une coopération durable sera nécessaire entre tous les modes de transport, ***tant en ce qui concerne le transport des personnes que celui des marchandises afin de mettre en place des chaînes de transport sûres et cohérentes sur le plan logistique,***

*Amendement*

M. considérant qu'à l'avenir une coopération durable sera nécessaire entre tous les modes de transport, ***afin de garantir la sécurité, la durabilité et la bonne planification des transports au moyen d'un instrument stratégique tel que la logistique incluant des solutions multimodales pour relier le transport local au transport sur de longues distances,***

Or. es

**Amendement 56**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Considérant M**

*Proposition de résolution*

M. considérant qu'à l'avenir une coopération durable sera nécessaire entre tous les modes de transport, tant en ce qui concerne le transport des personnes que celui des marchandises afin de mettre en place des chaînes de transport sûres et cohérentes sur le plan logistique;

*Amendement*

M. considérant qu'à l'avenir une coopération durable sera nécessaire entre tous les modes de transport, tant en ce qui concerne le transport des personnes que celui des marchandises afin de mettre en place des chaînes de transport sûres, ***respectueuses de l'environnement*** et cohérentes sur le plan logistique,

Or. en

**Amendement 57**  
**Michel Dantin**

**Proposition de résolution**  
**Considérant M**

*Proposition de résolution*

M. considérant qu'à l'avenir une coopération durable sera nécessaire entre tous les modes de transport, tant en ce qui concerne le transport des personnes que celui des marchandises afin de mettre en place des chaînes de transport sûres et cohérentes sur le plan logistique;

*Amendement*

M. considérant qu'à l'avenir une coopération durable sera nécessaire entre tous les modes de transport, tant en ce qui concerne le transport des personnes que celui des marchandises afin de mettre en place des chaînes de transport sûres, ***durables au niveau environnemental*** et cohérentes sur le plan logistique,

Or. fr

**Amendement 58**

**Saïd El Khadraoui**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe – 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***-1 bis. est convaincu du besoin impérieux d'une vision claire et cohérente de l'avenir du transport en tant que secteur au cœur du marché unique, garantissant la libre circulation des personnes et des biens et assurant la cohésion territoriale à travers l'Europe. Tout en continuant à générer une part significative de la croissance et de la compétitivité européenne, le secteur des transports doit se développer dans le cadre de normes sociales et environnementales élevées,***

Or. en

**Amendement 59**

**Jörg Leichtfried**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***1. est convaincu que l'accroissement de la***

***supprimé***

*population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;*

Or. de

**Amendement 60**  
**Dominique Riquet**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les *villes*, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

*Amendement*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les *agglomérations*, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir; *soutient la création d'une Charte des droits des passagers dans l'Union européenne, synthétisant de manière claire les droits des passagers tous modes confondus et déclinant en annexe les droits spécifiques aux différents modes;*

Or. fr

**Amendement 61**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

*Amendement*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir; ***les modèles de transport urbain de passagers doivent être basés sur le transport public et sur les solutions multimodales pour une mobilité accrue de tous les citoyens en vue de réduire la congestion, la pollution, et les accidents, une réduction de l'espace consacré aux transport ainsi que d'une meilleure inclusion sociale;***

Or. en

**Amendement 62**  
**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. est convaincu que ***l'accroissement de la population***, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité ***et*** de capacité pour les transports ***et*** que de ce point de vue, ***il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise***

*Amendement*

1. est convaincu que ***le changement démographique***, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité, de capacité ***et d'utilisation de l'espace*** pour les transports ***et la mobilité; insiste pour que le*** droit fondamental à la mobilité ***reste***

*en œuvre*; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de **transport** multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

*subordonné au droit fondamental à un environnement sain et à une bonne qualité de vie*; **souligne par conséquent qu'une liberté équilibrée de choix modal est cruciale**; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de **mobilité** multimodales **intégrées, la marche à pied, le vélo**, les moyens de transport **publics et collectifs, les taxis et le covoiturage** sont porteurs d'avenir;

Or. en

**Amendement 63**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

*Amendement*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir; **indique en même temps que l'Union européenne n'est en principe pas compétente pour les problèmes de transport dans les villes et qu'au sens du principe de subsidiarité les fonctions officielles doivent être résolues par les villes elles-mêmes, que de plus les transports dans les villes européennes sont bien trop différents pour qu'il soit possible d'étudier des solutions standardisées "du haut vers le bas"; le rôle de la Commission européenne doit donc se limiter à donner de bons exemples et à encourager des projets de**

*démonstration ainsi que l'échange de  
procédés éprouvés, notamment au moyen  
du 7<sup>e</sup> programme cadre et des  
programmes dans le domaine de la  
politique de cohésion;*

Or. de

**Amendement 64**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

*Amendement*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; *souhaite en particulier insister sur le fait que l'urbanisation ne provoque pas seulement dans les villes un accroissement du transport de personnes, mais également et surtout un accroissement du transport de marchandises;* souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

Or. nl

**Amendement 65**  
**Debora Serracchiani**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. est convaincu que l'accroissement de la

*Amendement*

1. est convaincu que l'accroissement de la

population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et ***une évolution vers les modes de transport les plus durables avec*** les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

Or. en

### **Amendement 66**

**Artur Zasada, Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 1**

###### *Proposition de résolution*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

###### *Amendement*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité, ***également rendu possible par une meilleure accessibilité et la construction des infrastructures de liaison manquantes*** et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

Or. en



**Amendement 67**  
**Oldřich Vlasák**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

*Amendement*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir; ***reconnait la contribution de tous les niveaux de gouvernance dans la réalisation du transport durable en Europe, dans le respect du principe de subsidiarité;***

Or. en

**Amendement 68**  
**Olga Sehnalová, Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports ***et*** que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de

*Amendement*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports, que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre ***et que la sécurité des transports doit être une priorité dans l'établissement d'une mobilité durable;*** souligne à cet égard que dans les agglomérations

transport collectifs sont porteurs d'avenir;

notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

Or. en

### **Amendement 69**

**Saïd El Khadraoui**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 1**

###### *Proposition de résolution*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports *et* que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

###### *Amendement*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports, que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre *et que la sécurité des transports doit être une priorité dans l'établissement d'une mobilité durable*; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

Or. en

### **Amendement 70**

**Jeanine Hennis-Plasschaert**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 1**

###### *Proposition de résolution*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient

###### *Amendement*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder

d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et les moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir; **et fait remarquer à ce propos que dans les zones urbaines c'est notamment l'infrastructure présente qui déterminera la modalité la plus appropriée;**

Or. nl

**Amendement 71**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et **les** moyens de transport collectifs sont porteurs d'avenir;

*Amendement*

1. est convaincu que l'accroissement de la population, notamment dans les villes, va se traduire par des difficultés en termes de sécurité et de capacité pour les transports et que de ce point de vue, il convient d'accorder une attention particulière au droit fondamental à la mobilité et à sa mise en œuvre; souligne à cet égard que dans les agglomérations notamment, les chaînes de transport multimodales et **des** moyens de transport collectifs **moins polluants** sont porteurs d'avenir;

Or. en

**Amendement 72**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***1 bis. dans ce contexte, demande à la Commission de formuler des recommandations d'harmonisation afin qu'en Europe les autocars puissent aussi circuler dans les centres-villes en tant que moyen de transport collectif et non polluant, sans être entravés par des réglementations différentes sur les zones environnementales et ayant des répercussions négatives sur le tourisme urbain.***

Or. de

**Amendement 73  
Saïd El Khadraoui**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***1 bis. à la lumière des difficultés actuelles et futures rencontrées par les villes européennes, telles que la congestion et la pollution croissantes liées à la tendance à l'urbanisation en Europe, une stratégie pour l'avenir des transports devrait favoriser un transfert modal des modes responsables de la pollution et de la congestion, vers des modes de transport plus durables, y compris des modes doux (vélo et marche à pied) dans les zones urbaines; cette approche peut être combinée avec la co-modalité lorsqu'il s'agit du reste du réseau de transport;***

Or. en

**Amendement 74**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***1 bis. est d'avis que, face à l'urbanisation croissante, l'Union européenne doit, dans le respect du principe de subsidiarité, progresser vers une politique de transport urbain et de mobilité qui permette d'offrir aux citoyens et aux régions des solutions à des problèmes communs tels que la sécurité, les embouteillages, la pollution, les nuisances sonores, etc.; demande en particulier à la Commission de prendre des mesures encourageant les transports publics et les transports plus respectueux de l'environnement;***

Or. es

**Amendement 75**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***1 bis. à la lumière des difficultés actuelles et futures rencontrées par les villes européennes, telles que la congestion et la pollution croissantes liées à la tendance à l'urbanisation en Europe, une stratégie pour l'avenir des transports devrait favoriser un transfert modal des modes responsables de la pollution et de la congestion, vers des modes de transport plus durables, y compris des modes doux (vélo et marche à pied) dans les zones urbaines; cette approche peut être combinée avec la co-modalité lorsqu'il s'agit du reste du réseau de transport;***

**Amendement 76**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 bis. constate que de plus en plus de villes mettent en place des zones environnementales alors qu'il n'existe toujours pas de réglementation européenne claire et univoque en la matière; souligne qu'il est nécessaire de définir des conditions d'accès univoques ainsi qu'une reconnaissance mutuelle internationale des dispositifs de réduction des émissions sur les véhicules pour lesquels la Commission européenne doit définir des normes;*

Or. nl

**Amendement 77**  
**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 bis. demande à la Commission d'introduire des Plans de déplacements urbains durables (PDUD) pour les villes de plus de 100 000 habitants et de combiner ces plans avec le cofinancement européen de projets en matière de transport pour des villes ainsi qu'avec les objectifs européens (réduction des émissions de CO2 et des accidents) et les limites de la législation (ozone et particules atmosphériques);*

**Amendement 78**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. estime qu'une augmentation de la demande, y compris dans le secteur du fret, ***pose des difficultés en termes de capacité et de réduction de l'efficacité en raison de problèmes infrastructurels, raison pour laquelle il*** convient de renforcer ***l'utilisation co-modale et*** la sécurité des usagers du transport et celle du fret;

*Amendement*

2. estime qu'une augmentation de la demande, y compris dans le secteur du fret, ***doit surtout aboutir à une augmentation de l'offre au travers d'une suppression ciblée des goulets d'étranglement, d'une meilleure estimation des prix et d'une meilleure mise à profit en recourant à la co-modalité, à la suppression des interdictions de circulation, à l'autorisation des écocombis, à la gestion du trafic et à la mise en place de bandes d'heures de pointe; estime qu'il*** convient de renforcer la sécurité des usagers du transport et celle du fret;

**Amendement 79**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. estime qu'une augmentation de la demande, y compris dans le secteur du fret, pose des difficultés en termes de capacité et de réduction de l'efficacité en raison de problèmes infrastructurels, raison pour laquelle il convient de renforcer l'utilisation co-modale et la sécurité des usagers du transport et celle du fret;

*Amendement*

2. estime qu'une augmentation de la demande, y compris dans le secteur du fret, pose des difficultés en termes de capacité et de réduction de l'efficacité en raison de problèmes infrastructurels, raison pour laquelle il convient de renforcer l'utilisation co-modale et la sécurité des usagers du transport et celle du fret; ***il conviendrait de soutenir le transfert modal dans les zones urbaines vers des transports à faible intensité carbonique***

*comme les transports publics, la marche à pied et le vélo;*

Or. en

**Amendement 80**  
**Oldřich Vlasák**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. estime qu'une augmentation de la demande, y compris dans le secteur du fret, pose des difficultés en termes de capacité et de réduction de l'efficacité en raison de problèmes infrastructurels, raison pour laquelle il convient de renforcer l'utilisation co-modale et la sécurité des usagers du transport et celle du fret,

*Amendement*

2. estime qu'une augmentation de la demande, y compris dans le secteur du fret, pose des difficultés en termes de capacité et de réduction de l'efficacité en raison de problèmes infrastructurels, raison pour laquelle il convient ***d'achever le réseau RTE, plus précisément de supprimer les goulots d'étranglement et les liaisons manquantes surtout au niveau des passages de frontières, et de*** renforcer l'utilisation co-modale et la sécurité des usagers du transport et celle du fret,

Or. cs

**Amendement 81**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes ***qui en découlent*** soient utilisées

*Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente, ***au même titre qu'une sécurité renforcée,*** l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, ***l'incitation à la recherche et au développement de technologies et de***



pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;

*modes plus respectueux de l'environnement et plus sûrs*, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes *qui seraient créées au niveau européen* soient utilisées pour améliorer *la sécurité et* le caractère durable *des transports et de* la mobilité *là où c'est le plus nécessaire, en tenant compte des particularités des États membres*; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;

Or. es

**Amendement 82**  
**Saïd El Khadraoui**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; *souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions*;

*Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité;

Or. en

### **Amendement 83**

**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 3**

###### *Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; ***souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;***

###### *Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple ***une application plus stricte du principe de la MTD (meilleure technique disponible, à des coûts économiquement acceptables) sur les nouveaux véhicules de transport***, une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité;

Or. en

### **Amendement 84**

**Peter van Dalen**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 3**

###### *Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de

###### *Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de

sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des **incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;**

sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des **systèmes de bonus-malus qui récompensent le transport propre et grèvent le transport sale;**

Or. nl

**Amendement 85**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, **qui devra utiliser pour ce faire** tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport **à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;**

*Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE; **estime que la technologie ne peut, à elle seule, permettre le changement nécessaire dans un laps de temps adéquat et qu'il convient d'y associer des changements de comportement des citoyens en matière de mobilité; demande qu'elle utilise pour relever le défi de la décarbonisation** tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport;

Or. en

**Amendement 86**  
**Corien Wortmann-Kool**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;

*Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, **la recherche, l'achèvement du marché intérieur des transports**, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;

Or. en

**Amendement 87**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous

*Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires, l'internalisation des coûts externes de tous

les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;

les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité, **et en agissant sur le comportement des utilisateurs et des professionnels des transports (sensibilisation, éco-conduite...)**; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;

Or. fr

**Amendement 88**  
**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;

*Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, **une aide aux technologies et aux transports respectueux de l'environnement basés sur des sources d'énergie utilisant des technologies compatibles avec les systèmes de propulsion actuels, tels que le GNC, le GNL ou le GPL**, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des

sanctions;

Or. pl

### **Amendement 89**

**Guido Milana**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 3**

###### *Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;

###### *Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple *les développements techniques*, une combinaison de sources d'énergie, *des véhicules à faible consommation de carburant*, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;

Or. en

### **Amendement 90**

**Jeanine Hennis-Plasschaert**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 3**

###### *Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux

###### *Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis

défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;

que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence *entre modalités de transports ou entre États membres*, au lieu d'imposer des sanctions;

Or. nl

**Amendement 91**  
**Dominique Riquet**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, *au lieu d'imposer des sanctions*;

*Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières *avant d'imposer des sanctions*, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence;

**Amendement 92**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;

*Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables, comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable **et la sécurité** de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, au lieu d'imposer des sanctions;

Or. en

**Amendement 93**  
**Debora Serracchiani**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables,

*Amendement*

3. insiste sur le fait que la décarbonisation du transport représente l'un des principaux défis que devra relever la future politique des transports de l'UE, qui devra utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, y compris les moyens durables,



comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence, ***au lieu d'imposer des sanctions;***

comme par exemple une combinaison de sources d'énergie, des mesures tarifaires et l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport à condition que les recettes qui en découlent soient utilisées pour améliorer le caractère durable de la mobilité; souligne qu'il faut à cet égard prioritairement mettre en place des incitations financières, sans toutefois que cela entraîne de distorsions de concurrence;

Or. en

**Amendement 94**  
**Jörg Leichtfried**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***3 bis. soutient qu'il faut commencer par l'internationalisation totale des coûts externes en matière d'environnement et de santé d'abord dans le transport routier des marchandises en raison de son importance primordiale pour l'environnement, l'économie et la société et que le vote de la directive "Eurovignette" doit être rapidement conclu;***

Or. de

**Amendement 95**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***3 bis. réaffirme l'objectif d'une stratégie à long-terme pour la décarbonisation des transports d'ici 2050; demande que les***

*progrès réalisés en la matière soient évalués par rapport à des objectifs mesurables intermédiaires, portant sur l'utilisation totale d'énergie et l'intensité en carbone, en 2015, 2020, 2030 et 2040;*

Or. en

**Amendement 96**  
**Ismail Ertug**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. insiste sur le rôle que l'échange de droits d'émission doit jouer dans la décarbonisation des transports; souligne que tous les modes de transport, sur la base du principe du pollueur-payeur, doivent apporter leur contribution à la lutte contre le changement climatique et estime que tant que ce principe n'est pas encore complètement appliqué, il convient, afin de créer des conditions de concurrence équitables, d'éviter que chaque mode de transport ne supporte des coûts unilatéraux en raison de l'échange de droits d'émission;*

Or. de

**Amendement 97**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. souligne que les fonds engendrés par la mise aux enchères des permis d'émissions de CO2 et de l'ETS concernant le transport aérien, puissent*

*financer en premier lieu les projets visant à réduire concrètement les émissions du secteur (Clean Sky, biocarburants, ciel unique);*

Or. fr

**Amendement 98**  
**Gabriele Albertini**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. les États membres devraient être libres de décider de la façon dont les revenus générés par la mise aux enchères des quotas d'émission du secteur de l'aviation en vertu du système communautaire d'échange de quotas d'émission sont utilisés, et d'envisager dans ce contexte de recourir à une part de ces revenus pour financer la réalisation du "ciel unique européen";*

Or. en

**Amendement 99**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. demande que les défis d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et que l'accomplissement de l'objectif de 2 degrés, soient placés au cœur de la formation et de la mise en œuvre d'une politique des transports à tous les niveaux; insiste à cet effet sur l'importance d'une cohérence entre les politiques environnementale et des*

*transports;*

Or. en

**Amendement 100**

**Carlo Fidanza**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. observe que le secteur des transports est la deuxième source la plus importante d'émissions de PM<sub>10</sub> et que l'accumulation de particules toxiques et polluantes provoque de graves troubles cardiovasculaires et respiratoires aux coûts sociaux et économiques élevés; est d'avis qu'il convient de recommander l'application de la technologie filtrante notamment au parc roulant afin d'apporter une précieuse contribution à la réduction des émissions polluantes;*

Or. it

**Amendement 101**

**Jörg Leichtfried**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. propose de renforcer la coopération de l'Union avec les États membres dans les questions touchant à l'aménagement du territoire en tant que source du transit, ainsi que dans les questions de protection sanitaire;*

Or. de

**Amendement 102**  
**Knut Fleckenstein**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**3 bis. insiste sur le fait qu'il est nécessaire de mieux informer le grand public des conséquences des voyages d'agrément et appelle la Commission à tenir compte les voyages d'agrément dans son approche politique;**

Or. en

**Amendement 103**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**3 bis. estime que les États membres doivent prendre leurs responsabilités en aménageant des aires de stationnement suffisamment nombreuses et sûres le long des routes; estime que la Commission européenne doit également veiller à ce que, là où la législation de l'UE impose un repos suffisant aux chauffeurs, ils puissent également disposer de suffisamment d'aires de stationnement afin de profiter de ces temps de repos. Il en va de même pour les exigences supplémentaires en matière de sécurité pour le stationnement de poids-lourds transportant des marchandises dangereuses;**

Or. nl

**Amendement 104**  
**Anne E. Jensen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***3 bis. souligne que les travailleurs du secteur des transports routiers restent exposés à certains problèmes de sécurité, et estime dès lors essentiel de continuer à promouvoir le développement d'aires de repos sécurisées soumises à des normes minimales élevées le long des réseaux transeuropéens;***

Or. en

**Amendement 105**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***3 bis. insiste sur le fait que promouvoir la sécurité dans tous les modes de transports doit être une priorité et est un défi majeur. En particulier, est convaincu que pour améliorer la sécurité des transports par route au sein de l'UE, celle-ci doit proposer un programme d'action ambitieux pour la sécurité routière à l'horizon 2020, notamment par des actions fortes pour lutter contre la vitesse excessive et contre l'alcool et les drogues au volant; l'UE doit résolument s'engager à améliorer la sécurité routière des jeunes conducteurs et des utilisateurs de deux-roues motorisés; elle doit en outre s'efforcer de proposer des solutions pour mieux protéger les usagers vulnérables et, pour ce faire, être en cohérence avec le plan d'action pour la mobilité urbaine; Et***

*enfin insiste sur le fait que l'UE doit assurer que tous les infractionnistes routiers soient poursuivis quel que soit l'État membre dans lequel l'infraction est commise (proposition de la commission sur l'application transfrontalière des sanctions);*

Or. fr

**Amendement 106**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. affirme que la sécurité doit rester l'un des objectifs prioritaires de la future politique des transports; estime qu'il convient de prêter davantage attention aux questions de sécurité inhérentes aux transports et qu'il est dès lors nécessaire de renforcer la sécurité au moyen de nouveaux investissements dans des infrastructures neuves et dans un meilleur entretien;*

Or. es

**Amendement 107**  
**Dieter-Lebrecht Koch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. souligne que l'objectif général de sécurité routière de l'Union européenne doit consister à avoir les routes les plus sûres du monde, et à adopter ainsi une approche "vision zéro" qui n'est pas prête à accepter que les blessés graves et les*

*décès soient inéluctables, et exige de relever les potentiels d'amélioration dans tous les domaines des transports, l'accent devant être mis sur l'utilisation des technologies existantes et à venir;*

Or. de

**Amendement 108**  
**Dieter-Lebrecht Koch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. est convaincu que la première pierre de la future stratégie de sécurité routière doit consister à réduire le nombre de morts sur les routes, avec un objectif à long terme à la fois réaliste et exigeant de 40 % au moins sur une période de 10 ans, tandis que deuxièmement un objectif distinct visant à réduire le nombre des blessés graves doit être fixé, y compris la mise au point d'une norme pour enregistrer les données nécessaires à ce sujet. Une attention particulière doit alors être apportée aux usagers de la route non protégés;*

Or. de

**Amendement 109**  
**Dieter-Lebrecht Koch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. est convaincu que la Commission européenne doit aussi intégrer des médecins et des psychologues spécialisés dans les transports dans sa stratégie de sécurité routière;*



**Amendement 110**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***3 bis. est convaincu qu'une politique des transports intégrée, non seulement entre les modes de transport mais également sur l'ensemble de la chaîne de valeurs des services de transport et logistiques avec tous les acteurs pertinents de l'industrie, est nécessaire pour relever de façon appropriée les défis liés au transport; demande à la Commission européenne de créer un groupe de haut niveau de parties prenantes pour la logistique avec une large représentation de l'industrie;***

Or. en

**Amendement 111**  
**Mathieu Grosch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne **pose** pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;

4. constate que l'évolution des personnes et des marchandises dans sa globalité **est déterminée de manière décisive** par l'utilisation effective des différents modes de transport et que pour cette raison la politique européenne des transports doit tendre **vers une co-modalité efficace qui est étroitement liée à la décarbonisation, à la sécurité et la rentabilité du trafic et qui doit conduire à une répartition optimale entre les différents modes de transport**

**Amendement 112**  
**Luis de Grandes Pascual**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

*4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;*

*Amendement*

*4. est d'avis que, dans le cadre du nouveau concept de "co-modalité efficace", fondé sur la complémentarité mutuelle ou réciproque, il ne faut pénaliser aucun mode de transport tant qu'un autre mode théoriquement plus efficace n'a pas remplacé sa fonction; en ce sens, considère que l'imposition au transport routier des marchandises de mesures qui ne le rendent pas viable nuit gravement à l'achèvement du marché intérieur;*

Or. es

**Amendement 113**  
**Jörg Leichtfried**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

*4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;*

*Amendement*

*4. constate que le transfert de trafic non seulement dans le transport des personnes mais aussi des marchandises vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement demeure encore l'objectif de l'Union;*

Or. de

## Amendement 114

Michel Dantin

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 4

##### *Proposition de résolution*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa ***globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle*** de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;

##### *Amendement*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ***est largement dépendante*** de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace ***ainsi que vers une combinaison plus optimale des alternatives de transport favorisant des chaînes de transport et des choix modaux plus durables. Cette efficacité est étroitement liée à l'objectif de décarbonisation des transports et aux possibles mesures pour atteindre cet objectif telles que mentionnées au paragraphe 3;***

Or. fr

## Amendement 115

Saïd El Khadraoui

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 4

##### *Proposition de résolution*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises ***dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle*** de l'utilisation efficace des différents modes de transport, ***raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;***

##### *Amendement*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises ***est dans une large mesure dépendante*** de l'utilisation efficace des différents modes de transport, ***et plus particulièrement des modes de transport les plus durables. Parallèlement à une co-modalité efficace, l'évolution vers des modes de transport plus durables constitue l'objectif essentiel de la politique européenne des transports. La combinaison la plus optimale des alternatives en matière de transport***

*dépendra de l'interopérabilité tant au sein des différents modes de transport qu'entre ceux-ci, allant vers des chaînes de transport et des choix modaux durables. Cette efficacité doit être intimement liée à l'objectif de décarbonisation des transports;*

Or. en

**Amendement 116**  
**Debora Serracchiani**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité *ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de* l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;

*Amendement*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises *est dans une large mesure dépendante* de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace *parallèlement à une à une meilleure combinaison des alternatives de transport promouvant des chaînes de transport et des choix modaux plus durables. Cette efficacité est intimement liée à l'objectif de décarbonisation des transports et aux éventuelles mesures mentionnées prévues à cet effet au paragraphe 3;*

Or. en

**Amendement 117**  
**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ***ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;***

*Amendement*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ***nécessite un paquet de mesures concrètes et ciblées pour une politique européenne des transports durable, visant à réduire les volumes de transport grâce, entre autres, à l'aménagement du territoire et la logistique verte, à encourager un transfert modal vers des modes de transport plus durables et plus surs, tels que le transport ferroviaire et le transport par voie d'eau, et à réellement améliorer l'utilisation des différents modes de transport;***

Or. en

**Amendement 118**  
**Ismail Ertug**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question ***du transfert de trafic mais plutôt celle*** de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers ***une co-modalité efficace;***

*Amendement*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises soulève la question de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers ***le développement de solutions alternatives au transport routier;***

Or. de

**Amendement 119**  
**Dirk Sterckx**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace ;

*Amendement*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace; ***souligne le rôle important des ports maritimes et intérieurs s'agissant de la combinaison efficace des différents modes et de la réalisation d'une chaîne logistique et de transport efficace et durable;***

Or. nl

**Amendement 120**

**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;

*Amendement*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace ***contribuant à améliorer la sécurité et à réduire les émissions de tous les modes et du secteur des transports dans sa globalité;***

Or. en

**Amendement 121**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert, Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;

*Amendement*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, ***et plus particulièrement de ceux disposant d'une capacité libre et disponible, et leur intégration en vue d'augmenter les flux de trafic ininterrompus dans les différents modes et nœuds***, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;

Or. en

**Amendement 122**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. constate ***que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport***, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers ***une co-modalité efficace***;

*Amendement*

4. constate ***qu'il est nécessaire d'optimiser l'exploitation des ressources du système européen des transports***, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre ***en priorité vers l'interopérabilité des différents modes de transport***;

Or. es

**Amendement 123**  
**Knut Fleckenstein**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais **plutôt** celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;

*Amendement*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas **seulement** la question du transfert de trafic mais **aussi** celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace **et, dans le même temps, vers un transfert modal vers des moyens de transport plus durables**;

Or. en

**Amendement 124**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais **plutôt** celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;

*Amendement*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas **uniquement** la question du transfert de trafic mais **également** celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;

Or. fr



**Amendement 125**  
**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport, raison pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;

*Amendement*

4. constate que l'évolution du transport des personnes et des marchandises dans sa globalité ne pose pas la question du transfert de trafic mais plutôt celle de l'utilisation efficace des différents modes de transport ***en promouvant des formes de transport plus durables dans les zones urbanisées***, pour laquelle la politique européenne des transports doit tendre vers une co-modalité efficace;

Or. pl

**Amendement 126**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

***4 bis. est d'avis que les couloirs transnationaux du transport des marchandises sur de longues distances qui relient de grands centres logistiques et dans lesquels des technologies avancées et la co-modalité (couloirs verts) sont utilisés permettent de réduire les incidences du transport des marchandises sur l'environnement et d'améliorer l'efficacité énergétique, raison pour laquelle ces couloirs doivent être encouragés dans le cadre de la future politique des transports ainsi que lors de la révision des RTE-T;***

*Amendement*

Or. es

**Amendement 127**  
**Gesine Meissner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. souligne qu'une co-modalité efficace ne devrait pas uniquement être mesurée à l'aune de critères de rentabilité mais également de critères environnementaux, sociaux et liés aux conditions de travail et à la sécurité, ***en tenant compte des possibilités et des situations de départ des différents modes de transport, d'une part, et des pays et régions, d'autre part;***

*Amendement*

5. souligne qu'une co-modalité efficace ne devrait pas uniquement être mesurée à l'aune de critères de rentabilité mais également de critères environnementaux, sociaux et liés aux conditions de travail et à la sécurité;

Or. de

**Amendement 128**  
**Saïd El Khadraoui**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. souligne qu'une co-modalité efficace ne devrait pas uniquement être mesurée à l'aune de critères de rentabilité mais également de critères environnementaux, sociaux et liés aux conditions de travail ***et*** à la sécurité, ***en tenant compte des possibilités et des situations de départ des différents modes de transport, d'une part, et des pays et régions, d'autre part;***

*Amendement*

5. souligne qu'une co-modalité efficace ne devrait pas uniquement être mesurée à l'aune de critères de rentabilité mais également de critères environnementaux, sociaux et liés aux conditions de travail, à la sécurité ***et à la cohésion territoriale;***

Or. en

**Amendement 129**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. souligne qu'une co-modalité efficace ne devrait pas uniquement être mesurée à l'aune de critères de rentabilité mais également de critères environnementaux, sociaux et liés aux conditions de travail et à la sécurité, en tenant compte des possibilités et des situations de départ des différents modes de transport, d'une part, et des pays et régions, d'autre part;

*Amendement*

5. souligne qu'une co-modalité efficace ne devrait pas uniquement être mesurée à l'aune de critères de rentabilité mais également de critères environnementaux, sociaux et liés aux conditions de travail et à la sécurité, en tenant compte des possibilités et des situations de départ des différents modes de transport, d'une part, et des pays et régions, d'autre part, ***sans remettre en cause le principe selon lequel il convient de prévenir toute distorsion de concurrence entre modalités de transports ou entre États membres;***

Or. nl

**Amendement 130**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. souligne qu'une co-modalité efficace ne devrait pas uniquement être mesurée à l'aune de critères de rentabilité mais également de critères environnementaux, sociaux et liés aux conditions de travail et à la sécurité, en tenant compte des possibilités et des situations de départ des différents modes de transport, d'une part, et des pays et régions, d'autre part;

*Amendement*

5. souligne qu'une co-modalité efficace ne devrait pas uniquement être mesurée à l'aune de critères de rentabilité mais également de critères environnementaux, - ***en prenant en compte l'empreinte globale de chaque mode de transport sur l'environnement*** - sociaux et liés aux conditions de travail et à la sécurité, en tenant compte des possibilités et des situations de départ des différents modes de transport, d'une part, et des pays et régions, d'autre part;

Or. fr

**Amendement 131**  
**Werner Kuhn**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. souligne qu'une co-modalité efficace ne devrait pas uniquement être mesurée à l'aune de critères de rentabilité mais également de critères environnementaux, sociaux et liés aux conditions de travail et à la sécurité, ***en tenant compte des possibilités et des situations de départ des différents modes de transport, d'une part, et des pays et régions, d'autre part;***

*Amendement*

5. souligne qu'une co-modalité efficace ne devrait pas uniquement être mesurée à l'aune de critères de rentabilité mais également de critères environnementaux, sociaux et liés aux conditions de travail et à la sécurité;

Or. de

**Amendement 132**  
**Anne E. Jensen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***5 bis. soulève l'importance du développement de corridors verts transfrontaliers pour tous les modes de transport pour aboutir à une co-modalité efficace;***

Or. en

**Amendement 133**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***5 bis. plaide pour une approche efficace de corridor vert transfrontalier entre les points***

*nodaux et les terminaux dans laquelle les transports ferroviaire, routier et maritime coopère pour servir de fondation à une utilisation plus efficace de l'infrastructure et aboutir à une co-modalité efficace;*

Or. en

**Amendement 134**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 bis. souligne que l'efficacité de la co-modalité est en grande mesure liée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la réduction des bouchons sur les routes, raison pour laquelle la Commission et les États membres devraient promouvoir le transfert modal du transport routier vers le transport ferroviaire, notamment dans le cas du transport des marchandises;*

Or. en

**Amendement 135**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 bis. estime que l'UE doit tendre vers un équilibre modal afin de garantir des transports plus durables et plus sûrs; considère qu'il est donc fondamental de promouvoir le transport ferroviaire et maritime des marchandises en raison de la précieuse contribution de ces deux modes à la réalisation d'un secteur des transports plus durable et plus sûr;*

**Amendement 136**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 bis. est d'avis qu'il est dès lors  
fondamental d'encourager  
l'interopérabilité du système des  
transports en attirant l'attention sur les  
nœuds intermodaux; demande une  
politique de promotion des  
interconnexions entre les différents  
modes, améliorant en particulier l'accès  
aux ports et aux centres logistiques;*

Or. es

**Amendement 137**  
**Luis de Grandes Pascual**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 bis. estime qu'une fois que des  
instruments efficaces tels que le  
tachygraphe numérique seront  
disponibles pour contrôler le temps de  
travail, il sera opportun de ne pas recourir  
à la rigidité et de faire preuve de  
souplesse, afin de ne pas condamner les  
chauffeurs à l'impossibilité de concilier  
vie familiale et vie professionnelle;*

Or. es

**Amendement 138**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**5 bis. appelle la Commission à intégrer une dimension sociale dans l'ensemble de la politique des transports et d'inclure un chapitre social dans le livre blanc dressant les grandes lignes d'une stratégie comprenant des mesures visant à renforcer les droits sociaux et des transporteurs routiers afin d'éviter une course vers le bas; demande qu'une telle stratégie inclue des mesures telles qu'une meilleure application des règles de cabotage, la création d'une réglementation communautaire sur la responsabilité sociale et environnementale des clients, une meilleure application des temps de travail et des temps de repos, et la création d'une attestation de conducteur mentionnant le lieu d'affectation du conducteur et son appartenance à un catalogue de droits sociaux d'un État membre;**

Or. en

**Amendement 139**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**6 bis. propose que, dans le nouveau cadre du traité de Lisbonne et en accord avec la Commission, soit organisée au moins une réunion annuelle commune avec les responsables des transports des parlements nationaux dans le but d'une**

*mise en commun et d'une coopération en vue de l'amélioration de la mise en œuvre de la législation européenne en matière de transports;*

Or. es

**Amendement 140**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*6 bis. invite la Commission à publier des orientations plus claires et sans équivoque en matière d'aides d'État, en particulier dans le domaine maritime, et à garantir de la sorte des conditions équitables sur le marché européen du transport;*

Or. nl

**Amendement 141**  
**Jörg Leichtfried**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises *et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises. *Une ouverture complète du marché dans le transport ferroviaire, donc également dans le transport national de passagers, sous-estime la fonction du train en tant qu'élément d'intérêt général, supprime le réseau et compromet de ce fait la desserte généralisée;*



*environnemental;*

Or. de

### **Amendement 142**

**Georges Bach**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 7**

###### *Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

###### *Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché; cette ouverture complète du marché ***devra privilégier avant tout les intérêts des consommateurs. Elle doit*** être accompagnée d'autres mesures telles ***qu'un financement pérenne des infrastructures, un renforcement de l'interopérabilité technique, un dialogue social efficace et une régulation efficace,*** pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

Or. de

### **Amendement 143**

**Nathalie Griesbeck**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 7**

###### *Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à

###### *Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à

une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental ***et pour préserver et harmoniser les normes de sécurité, les conditions de travail et les droits des consommateurs;***

Or. fr

**Amendement 144**  
**Luis de Grandes Pascual**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

*Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché ***profitera aux consommateurs et*** devra s'accompagner ***d'un plan d'investissement à long terme, d'un renforcement des mesures visant l'interopérabilité technique ainsi que*** d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

Or. es

**Amendement 145**  
**Michel Dantin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

PE439.922v01-00

74/186

AM\809449FR.doc

*Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

*Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra ***profiter aux usagers et s'accompagner d'un plan de financement à long-terme pour l'investissement dans les infrastructures, d'un renforcement de l'interopérabilité technique et opérationnelle et d'une régulation efficace, ainsi que*** d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

Or. fr

**Amendement 146**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

*Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché ***européen a pour objectif un développement du marché, au bénéfice des consommateurs. Elle*** devra s'accompagner ***d'un financement pérenne des infrastructures, d'un renforcement de l'interopérabilité technique et opérationnelle et d'une régulation efficace ainsi que*** d'autres mesures pour

éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

Or. fr

**Amendement 147**  
**Dominique Riquet**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; **cette ouverture complète du marché** devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

*Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; ***l'ouverture complète du marché doit offrir plus de choix et des services de meilleure qualité à de meilleurs prix au service du citoyen; elle*** devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

Or. fr

**Amendement 148**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à

*Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à

une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra **bénéficier aux consommateurs et s'accompagner d'une planification à long-terme des investissements en matière d'infrastructure, par le renforcement de l'interopérabilité technique** et d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

Or. en

### **Amendement 149**

**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 7**

###### *Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra **s'accompagner d'autres mesures pour** éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

###### *Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette **réglementation et cette** ouverture complète du marché devra **se baser sur des mesures visant à** éviter les distorsions de concurrence **intra-modale et inter-modale**, notamment dans les domaines social, fiscal **de la sécurité** et environnemental; **l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux externes devra être progressive, et commencer par les modes de transport routier et aérien les plus polluants;**

Or. en

**Amendement 150**  
**Debora Serracchiani**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

*Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, ***basée sur le principe de réciprocité***, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

Or. en

**Amendement 151**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

*Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur, ***dans le renforcement de la cohésion territoriale et sociale*** ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et ***estime*** qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental, ***en garantissant à tout instant la sécurité du***

*réseau;*

Or. es

**Amendement 152**

**Carlo Fidanza**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

*Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, ***basée sur le principe de réciprocité, d'ici la fin 2011***; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

Or. en

**Amendement 153**

**Dieter-Lebrecht Koch**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires;

*Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture ***uniformément*** réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires ***dans tous les États membres***

*de l'UE;*

Or. de

**Amendement 154**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert, Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

*Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence ***et créer des conditions de concurrences équitables entre les modes de transport,*** notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

Or. en

**Amendement 155**  
**Saïd El Khadraoui**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports ferroviaires;

*Amendement*

7. constate que les transports jouent un rôle essentiel dans l'achèvement du marché intérieur ainsi que dans la liberté de circulation des citoyens et des marchandises et qu'il faudrait parvenir à une ouverture réglementée du marché, notamment dans les transports



cette ouverture complète du marché devra s'accompagner d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

ferroviaires; cette ouverture complète du marché devra s'accompagner *de mesures sauvegardant la qualité des services publics et* d'autres mesures pour éviter les distorsions de concurrence, notamment dans les domaines social, fiscal et environnemental;

Or. en

#### **Amendement 156**

**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 bis. plaide pour des politiques de concurrence et fiscale dans le secteur des transports pour mettre fin à la concurrence déloyale favorisant des modes plus polluants, tels que les transports routiers et aériens; demande par conséquent notamment à la Commission de proposer la suppression des exonérations de taxes sur le kérosène et des exonérations de TVA sur les billets d'avion;*

Or. en

#### **Amendement 157**

**Jeanine Hennis-Plasschaert**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 bis. estime qu'à l'avenir, non seulement les coûts externes devraient être imputés à toutes les modalités, mais également tous les coûts d'infrastructure;*

**Amendement 158**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***7 bis. est d'avis que les connexions transfrontalières sont l'un des principaux obstacles à l'achèvement du marché intérieur, de par le manque d'infrastructures, les goulots d'étranglement ou l'interopérabilité insuffisante des systèmes, raison pour laquelle la future politique européenne des transports doit se centrer sur les moyens de surmonter ces obstacles;***

Or. es

**Amendement 159**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***7 bis. souligne au regard des besoins économiques, l'importance d'une gestion vraiment européenne des infrastructures de transport (corridors ferroviaires fret et grande vitesse, single european sky, espace maritime sans frontières) afin d'effacer l'effet frontière et de renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'UE;***

Or. fr

**Amendement 160**  
**Dominique Riquet**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. souligne, au regard des besoins économiques, l'importance d'une gestion véritablement européenne des infrastructures de transport (corridors ferroviaires fret et grande vitesse, Ciel unique européen, espace maritime sans barrières, etc.) afin d'effacer l' "effet frontière" et de renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'Union européenne;**

Or. fr

**Amendement 161**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. estime que le renforcement de la compétitivité du secteur des transports ferroviaires exige de réduire la fragmentation du marché ferroviaire européen et de développer un réseau de couloirs ferroviaires permettant un transport des marchandises plus efficace, la priorité étant donnée aux investissements dans les ports et dans leurs connexions avec le réseau des transports;**

Or. es

**Amendement 162**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 bis. insiste pour que les consommateurs soient les principaux bénéficiaires de l'ouverture du marché et demande par conséquent à la Commission et aux États membres d'évaluer leurs investissements prévus à long-terme dans les infrastructures, notamment en renforçant l'interopérabilité, et rappelle que l'achèvement de l'interopérabilité dans le secteur ferroviaire devrait être une priorité financière de l'UE et des États membres;*

Or. en

**Amendement 163**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 bis. souligne l'importance d'une coopération entre la Commission et les États membres pour l'achèvement rapide du système européen de gestion du trafic ferroviaire, de RailNetEurope et des futurs projets de corridors de marchandises dans le domaine du transport ferroviaire des marchandises et invite la Commission à trouver une solution visant à harmoniser ces projets pour l'achèvement du marché intérieur et, enfin, au profit des consommateurs européens;*

Or. en

**Amendement 164**  
**Luis de Grandes Pascual**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. considère qu'il est impératif, pour la réalisation d'un secteur des transports maritimes efficace et complémentaire aux autres modes, d'engager à nouveau un processus décidé de libéralisation afin que ce secteur soit véritablement compétitif;**

Or. es

**Amendement 165**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. estime qu'une politique commune des ports vraiment réussie ne peut être envisagée s'il subsiste des équivoques dans le domaine des aides d'État en faveur des ports; exige que la Commission européenne présente rapidement des orientations en la matière;**

Or. nl

**Amendement 166**  
**Dirk Sterckx**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. estime que, dans le cadre du bon fonctionnement du marché intérieur, les mêmes règles européennes doivent être valables sur toutes les eaux intérieures au**

*sein de l'UE, afin que les bateliers soient traités de la même manière dans l'ensemble de l'UE;*

Or. nl

**Amendement 167**  
**Anne E. Jensen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 bis. souligne qu'une harmonisation européenne des zones environnementales pour véhicules à un niveau ambitieux permettrait à la fois d'achever le marché unique des transports et d'améliorer la qualité de l'air en Europe;*

Or. en

**Amendement 168**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 bis. estime que le secteur des transports est particulièrement important pour les régions ultrapériphériques, raison pour laquelle la future politique des transports doit tenir compte des besoins de ces régions et de la forte dépendance de leur développement social et économique vis-à-vis des transports;*

Or. es

**Amendement 169**  
**Saïd El Khadraoui**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. souligne que l'objectif central d'achèvement du marché unique ne peut être atteint sans une meilleure implication des parties prenantes et un dialogue social renforcé au niveau européen;**

Or. en

**Amendement 170**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

8. insiste sur le fait que les transports ont des répercussions sur la **politique sociale, sur la politique en matière de santé et de sécurité et que dans le cadre de** la création d'un espace unique des *transports, les conditions de travail ainsi que les conditions de formation doivent être harmonisées et améliorées*; souligne que la création de centres de formation européens et de centres d'excellence de l'UE dans les États membres peut notamment contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et du statut des personnes travaillant dans le secteur des transports ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des formations;

8. insiste sur le fait que les transports ont des répercussions sur la santé et **la sécurité des personnes, ainsi que sur les conditions de vie des travailleurs et des citoyens; estime que** la création d'un espace unique des transports **nécessite donc une harmonisation qui se traduira par une amélioration de l'emploi et des conditions des travailleurs**; souligne **l'importance de la formation et de l'apprentissage continu et est d'avis que la** création de centres de formation européens et de centres d'excellence de l'UE dans les États membres peut notamment contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et du statut des personnes travaillant dans le secteur des transports ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des formations;

Or. es

**Amendement 171**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. insiste sur le fait que les transports ont des répercussions sur la politique sociale, sur la politique en matière de santé et de sécurité et que dans le cadre de la création d'un espace unique des transport, les conditions de travail ainsi que les conditions de formation doivent être harmonisées et améliorées; **souligne que la création de centres de formation européens et de centres d'excellence de l'UE dans les États membres peut notamment contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et du statut des personnes travaillant dans le secteur des transports ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des formations;**

*Amendement*

8. insiste sur le fait que les transports ont des répercussions sur la politique sociale, sur la politique en matière de santé et de sécurité et que dans le cadre de la création d'un espace unique des transport, les conditions de travail ainsi que les conditions de formation doivent être harmonisées et améliorées; **enjoint la Commission de mettre rapidement en place les conditions d'un dialogue social efficace permettant de faciliter cette harmonisation;**

Or. fr

**Amendement 172**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. insiste sur le fait que les transports ont des répercussions sur la politique sociale, sur la politique en matière de santé et de sécurité et que dans le cadre de la création d'un espace unique des transport, les conditions de travail ainsi que les conditions de formation doivent être harmonisées et améliorées; **souligne que la création de centres de formation européens et de centres d'excellence de l'UE dans les États membres peut**

*Amendement*

8. insiste sur le fait que les transports ont des répercussions sur la politique sociale, sur la politique en matière de santé et de sécurité et que dans le cadre de la création d'un espace unique des transport, les conditions de travail ainsi que les conditions de formation doivent être harmonisées et améliorées; **souligne que la création d'un système européen d'accréditation et l'accréditation européenne de centres nationaux de**



notamment contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et du statut des personnes travaillant dans le secteur des transports ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des formations;

*formation ainsi que la création* de centres d'excellence de l'UE dans les États membres peut notamment contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et du statut des personnes travaillant dans le secteur des transports ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des formations;

Or. en

### **Amendement 173**

**Michel Dantin**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 8**

###### *Proposition de résolution*

8. insiste sur le fait que les transports ont des répercussions sur la politique sociale, sur la politique en matière de santé et de sécurité et que dans le cadre de la création d'un espace unique des transport, les conditions de travail ainsi que les conditions de formation doivent être harmonisées et améliorées; souligne que la création de centres de formation européens et de centres d'excellence de l'UE dans les États membres peut notamment contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et du statut des personnes travaillant dans le secteur des transports ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des formations;

###### *Amendement*

8. insiste sur le fait que les transports ont des répercussions sur la politique sociale, sur la politique en matière de santé et de sécurité et que dans le cadre de la création d'un espace unique des transport, les conditions de travail ainsi que les conditions de formation doivent être harmonisées et améliorées; ***enjoint à la Commission européenne de mettre rapidement en place les conditions d'un dialogue social efficace permettant de faciliter cette harmonisation***; souligne que la création de centres de formation européens et de centres d'excellence de l'UE dans les États membres peut notamment contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et du statut des personnes travaillant dans le secteur des transports ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des formations;

Or. fr

### **Amendement 174**

**Saïd El Khadraoui**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. insiste sur le fait que les transports ont des répercussions sur la politique sociale, sur la politique en matière de santé et de sécurité et que dans le cadre de la création d'un espace unique des transport, les conditions de travail ainsi que les conditions de formation doivent être harmonisées et améliorées; souligne que la création de centres de formation européens et de centres d'excellence de l'UE dans les États membres peut notamment contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et du statut des personnes travaillant dans le secteur des transports ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des formations;

*Amendement*

8. insiste sur le fait que les transports ont des répercussions sur la politique sociale, sur la politique en matière de santé et de sécurité et que dans le cadre de la création d'un espace unique des transport, les conditions de travail ainsi que les conditions de formation doivent être harmonisées **à un niveau élevé** et **constamment** améliorées; souligne que la création de centres de formation européens et de centres d'excellence de l'UE dans les États membres peut notamment contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et du statut des personnes travaillant dans le secteur des transports ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des formations;

Or. en

**Amendement 175**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. insiste sur le fait que les transports ont des répercussions sur la politique sociale, sur la politique en matière de santé et de sécurité et que dans le cadre de la création d'un espace unique des transport, les conditions de travail ainsi que les conditions de formation doivent être harmonisées et améliorées; souligne que la création de centres de formation européens et de centres d'excellence de l'UE dans les États membres peut notamment contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et du statut des personnes travaillant dans le secteur des transports ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des

*Amendement*

8. insiste sur le fait que les transports ont des répercussions sur la politique sociale, sur la politique en matière de santé et de sécurité et que dans le cadre de la création d'un espace unique des transport, les conditions de travail ainsi que les conditions de formation doivent être harmonisées et améliorées; souligne que la création de centres de formation européens et de centres d'excellence de l'UE dans les États membres peut notamment contribuer à l'amélioration de la qualité **vérifiable** de la formation et du statut des personnes travaillant dans le secteur des transports ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des

formations;

formations;

Or. nl

**Amendement 176**

**Jörg Leichtfried**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis. demande des réglementations acceptables et contrôlables en matière de conditions d'embauche du personnel engagé à des postes mobiles afin d'améliorer leurs conditions de travail et d'éviter les distorsions de concurrence;**

Or. de

**Amendement 177**

**Corien Wortmann-Kool**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis. souligne l'importance de l'achèvement du marché unique, de la réduction des charges administratives et d'une plus grande harmonisation dans l'exécution et la maintenance dans le domaine des transports, au niveau des heures de conduite et de repos par exemple;**

Or. en

**Amendement 178**

**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis. affirme qu'il est temps d'harmoniser le contrôle de l'application des règles et les sanctions pour non-respect dans le domaine des transports routiers, notamment en ce qui concerne les périodes de conduite et de repos; les transporteurs routiers doivent comme tout citoyen jouir de la sécurité juridique à propos de la réglementation applicable, du contrôle de son application et des sanctions en cas de non-respect;**

Or. nl

**Amendement 179**  
**Jörg Leichtfried**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis. fait remarquer qu'avec l'augmentation du transport routier de marchandises, l'offre de zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau TERN n'a pas suivi le même rythme et que pour cette raison le respect des temps de conduite et de repos, notamment la nuit, des chauffeurs routiers professionnels mais également la sécurité routière en général sont sérieusement compromis tant que, dans les États membres de l'Union européenne, les possibilités de repos ne sont pas améliorées qualitativement et quantitativement;**

Or. de

**Amendement 180**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis. estime que, outre l'application correcte de la législation européenne et du contrôle effectif de son application, le défi qui attend l'UE dans les dix prochaines années sera d'harmoniser l'interprétation de la législation européenne que font les autorités nationales chargées du contrôle de son application en vue de mettre en œuvre le marché intérieur du transport au niveau européen; mentionne comme exemplaire l'interprétation du contrôle communautaire de l'application de la directive 2006/22/CE (au contrôle: Hans Dreijer); invite la Commission à examiner plus avant le caractère souhaitable d'une formation au niveau européen à propos du contrôle de l'application de la législation européenne en matière de transport;**

Or. nl

**Amendement 181**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis. estime qu'une politique des transports durables permettra de développer un secteur industriel à la pointe dans les technologies écologiques et créateur en outre d'emplois de qualité dans l'UE; invite la Commission européenne à quantifier et évaluer, dans le cadre des analyses d'impact de ses**

*propositions législatives, la création d'"emplois écologiques" ainsi que les mesures en ce sens;*

Or. es

**Amendement 182**

**Olga Sehnalová, Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. estime que l'efficacité de la politique des transports *consiste à évaluer les programmes (comme par exemple Galileo et les STI) et, le cas échéant, à les réorienter ou à les poursuivre; il est ainsi nécessaire d'élaborer un nouveau programme pour la sécurité routière, de dresser un bilan intermédiaire pour le programme Naiades, de mettre en œuvre le programme Open Sky et de poursuivre, sous une forme simplifiée, le programme Marco Polo;*

*Amendement*

9. estime que, *pour aboutir à une plus grande efficacité de la politique des transports, il faudrait pouvoir accéder aux résultats des programmes en cours (comme par exemple Galileo et les STI) en rapport avec les objectifs poursuivis. En fonction des résultats, la stratégie et le programme devraient être, le cas échéant, réorientés en mettant l'accent sur la sécurité des transports, par exemple pour élaborer un nouveau programme pour la sécurité routière, dresser un bilan intermédiaire pour le programme Naiades, mettre en œuvre le programme Open Sky et poursuivre, sous une forme simplifiée, le programme Marco Polo;*

Or. en

**Amendement 183**

**Jeanine Hennis-Plasschaert, Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. estime que l'efficacité de la politique des transports consiste à évaluer les programmes (comme par exemple Galileo et les STI) et, le cas échéant, à les

*Amendement*

9. estime que l'efficacité de la politique des transports consiste à évaluer les programmes (comme par exemple Galileo et les STI) et, le cas échéant, à les

réorienter ou à les poursuivre; il est ainsi nécessaire d'élaborer un nouveau programme pour la sécurité routière, de dresser un bilan intermédiaire pour le programme Naiades, de mettre en œuvre le programme Open Sky et de poursuivre, sous une forme simplifiée, le programme Marco Polo;

réorienter ou à les poursuivre; il est ainsi nécessaire d'élaborer un nouveau programme pour la sécurité routière, de dresser un bilan intermédiaire pour le programme Naiades ***et d'assurer un suivi permanent du programme Naiades afin de renforcer le cadre politique pour le transport par voies navigables***, de mettre en œuvre le programme Open Sky et de poursuivre, sous une forme simplifiée, le programme Marco Polo;

Or. en

**Amendement 184**  
**Debora Serracchiani**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. estime que l'efficacité de la politique des transports consiste à évaluer les programmes (comme par exemple Galileo et les STI) et, le cas échéant, à les réorienter ou à les poursuivre; il est ainsi nécessaire d'élaborer un nouveau programme pour la sécurité routière, de dresser un bilan intermédiaire pour le programme Naiades, de mettre en œuvre le programme Open Sky ***et de poursuivre, sous une forme simplifiée, le programme Marco Polo***;

*Amendement*

9. estime que l'efficacité de la politique des transports consiste à évaluer les programmes (comme par exemple Galileo et les STI) et, le cas échéant, à les réorienter ou à les poursuivre; il est ainsi nécessaire d'élaborer un nouveau programme pour la sécurité routière, de dresser un bilan intermédiaire pour le programme Naiades, de mettre en œuvre le programme Open Sky ***et le développement ultérieur du système européen de gestion du trafic ferroviaire pour aboutir à une totale interopérabilité et sécurité dans le secteur ferroviaire***;

Or. en

**Amendement 185**  
**Carlo Fidanza**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. estime que l'efficacité de la politique des transports consiste à évaluer les programmes (comme par exemple Galileo et les STI) et, le cas échéant, à les réorienter ou à les poursuivre; il est ainsi nécessaire d'élaborer un nouveau programme pour la sécurité routière, de dresser un bilan intermédiaire pour le programme Naiades, de mettre en œuvre le programme Open Sky *et* de poursuivre, sous une forme simplifiée, le programme Marco Polo;

*Amendement*

9. estime que l'efficacité de la politique des transports consiste à évaluer les programmes (comme par exemple Galileo et les STI) et, le cas échéant, à les réorienter ou à les poursuivre; il est ainsi nécessaire d'élaborer un nouveau programme pour la sécurité routière, de dresser un bilan intermédiaire pour le programme Naiades, de mettre en œuvre le programme Open Sky, de poursuivre, sous une forme simplifiée, le programme Marco Polo *et le développement ultérieur du système européen de gestion du trafic ferroviaire pour aboutir à une totale interopérabilité et sécurité dans le secteur ferroviaire;*

Or. en

**Amendement 186**  
**Hella Ranner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. estime que l'efficacité de la politique des transports consiste à évaluer les programmes (comme par exemple Galileo et *les STI*) et, le cas échéant, à les réorienter ou à les poursuivre; il est ainsi nécessaire d'élaborer un nouveau programme pour la sécurité routière, de dresser *un bilan intermédiaire* pour le programme Naiades, de mettre en œuvre le programme Open Sky et de poursuivre, sous une forme simplifiée, le programme Marco Polo;

*Amendement*

9. estime que l'efficacité de la politique des transports consiste à évaluer les programmes (comme par exemple Galileo et *les systèmes de transport intelligents pour tous les modes de transport*) et, le cas échéant, à les réorienter ou à les poursuivre; il est ainsi nécessaire d'élaborer un nouveau programme pour la sécurité routière, d'établir *un rapport d'avancement* pour le programme Naiades, de mettre en œuvre le programme Open Sky et de poursuivre, sous une forme simplifiée, le programme Marco Polo;

Or. de



**Amendement 187**  
**Dominique Riquet**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. estime que l'efficacité de la politique des transports consiste à évaluer les programmes (comme par exemple Galileo et les STI) et, le cas échéant, à les réorienter ou à les poursuivre; il est ainsi nécessaire d'élaborer un nouveau programme pour la sécurité routière, de dresser un bilan intermédiaire pour le programme Naiades, de mettre en œuvre le programme Open Sky et de poursuivre, sous une forme simplifiée, le programme Marco Polo;

*Amendement*

9. estime que l'efficacité de la politique des transports consiste à évaluer les programmes (comme par exemple Galileo et les STI) et, le cas échéant, à les réorienter ou à les poursuivre; il est ainsi nécessaire d'élaborer un nouveau programme pour la sécurité routière, **de redynamiser les RTE-T**, de dresser un bilan intermédiaire pour le programme Naiades, de mettre en œuvre le programme Open Sky et de poursuivre, sous une forme simplifiée, le programme Marco Polo;

Or. fr

**Amendement 188**  
**Christine De Veyrac**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

***9 bis. considère comme essentielle la création du ciel unique européen pour diminuer l'impact environnemental des vols et pour tripler la capacité tout en améliorant la sécurité de l'espace européen; insiste sur le fait que la mise en œuvre réussie du ciel unique européen n'est possible que moyennant l'achèvement de son pilier technique, le SESAR; demande donc à la Commission de soumettre des propositions visant à créer un cadre de gouvernance approprié pour le déploiement du SESAR et à***

*Amendement*

*fournir un financement public  
proportionné;*

Or. en

**Amendement 189**  
**Saïd El Khadraoui**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences;

*Amendement*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences; ***souligne que toutes les agences devraient essayer d'obtenir, et atteindre sous peu, un niveau élevé équivalent de responsabilité et de compétence; encourage en particulier le développement du plein potentiel de l'Agence ferroviaire européenne, y compris en assumant progressivement la responsabilité de la certification de tout nouveau matériel roulant et infrastructure ferroviaire, et des audits réguliers des autorités de sécurité nationale ou d'entités équivalentes dans les États membres, tel qu'établi dans la directive 2004/49/CE du 29 avril 2004;***

Or. en

**Amendement 190**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences;

*Amendement*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences; ***rappelle que le financement de l'interopérabilité technique et opérationnelle devrait figurer dans les priorités budgétaires de l'Union Européenne et des États membres.***

Or. fr

**Amendement 191**  
**Michel Dantin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences

*Amendement*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences; ***rappelle que le financement de l'interopérabilité technique et opérationnelle doit figurer parmi les priorités budgétaires de l'Union européenne et de ses États membres;***

Or. fr

**Amendement 192**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences;

*Amendement*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences, ***rappelle que le financement de l'interopérabilité technique et opérationnelle doit figurer parmi les priorités budgétaires de l'UE;***

Or. en

**Amendement 193**

**Ismail Ertug**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne ***et la reconnaissance mutuelle*** sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences;

*Amendement*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne, la reconnaissance mutuelle ***et une harmonisation renforcée des processus de décision des autorités nationales de sécurité*** sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences;

Or. de

**Amendement 194**

**Werner Kuhn**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne ***et la reconnaissance mutuelle*** sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences;

*Amendement*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne, la reconnaissance mutuelle ***et une harmonisation renforcée des processus de décision des autorités nationales de sécurité*** sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences;

Or. de

**Amendement 195**  
**Hella Ranner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences;

*Amendement*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences; ***signale en outre que les agences doivent notamment examiner en amont la nécessité et l'applicabilité de nouvelles spécifications;***

Or. de

**Amendement 196**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur ***et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences;***

*Amendement*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur;

Or. nl

**Amendement 197**  
**Oldřich Vlasák**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences;

*Amendement*

10. estime que ***la coordination des préparatifs et de la réalisation des projets RTE prioritaires ainsi que de leur exploitation,*** l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre ***rigoureuse*** de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences, ***car les dépenses ainsi engagées auront un retour sous forme d'économies résultant d'un meilleur fonctionnement du système dans sa globalité;***

Or. cs

**Amendement 198**  
**Antonio Cancian**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences;

*Amendement*

10. estime que l'interopérabilité technique, au même titre que la certification européenne, ***l'homologation*** et la reconnaissance mutuelle sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur et que la mise en œuvre de ces éléments relève plus que jamais du mandat des diverses agences;

Or. it

**Amendement 199**  
**Debora Serracchiani**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***10 bis. souligne l'importance pour la Commission européenne de contrôler constamment et de veiller à maintenir le niveau le plus élevé possible de sécurité ferroviaire par une meilleure interopérabilité technique à travers l'UE et de faire en sorte de renforcer les compétences et les moyens de l'Agence ferroviaire européenne.***

Or. en

**Amendement 200**  
**Carlo Fidanza**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***10 bis. souligne l'importance pour la Commission européenne de contrôler***

*constamment et de veiller à maintenir le niveau le plus élevé possible de sécurité ferroviaire. Ceci peut être obtenu par le renforcement des compétences et des moyens des Agences européennes en charge de tous les types de transport;*

Or. en

**Amendement 201**  
**Dominique Riquet**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*10 bis. demande à la Commission européenne de veiller à maintenir un haut niveau de sécurité ferroviaire tout en accélérant l'interopérabilité technique dans l'Union européenne et d'envisager pour ce faire un renforcement de la gouvernance, des compétences et des moyens de l'Agence ferroviaire européenne;*

Or. fr

**Amendement 202**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*10 bis. demande à la Commission européenne de veiller à maintenir un haut niveau de sécurité ferroviaire, tout en accélérant l'interopérabilité technique dans l'Union Européenne et d'envisager pour ce faire un renforcement de la gouvernance et des compétences de*



**Amendement 203**  
**Jörg Leichtfried**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*11. souligne que 75% des transports se font sur route et qu'il est donc nécessaire de créer une agence pour le transport routier; demande que cette agence ait pour mission de garantir le droit des citoyens à une mobilité en toute sécurité, de soutenir de nouvelles applications (comme Galileo et les systèmes de transport intelligents), d'accompagner des programmes de recherche et d'intervenir sur le plan réglementaire lorsqu'il s'agit de lever les obstacles au fonctionnement durable du marché intérieur;*

*supprimé*

Or. de

**Amendement 204**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*11. souligne que 75% des transports se font sur route et qu'il est donc nécessaire de créer une agence pour le transport routier; demande que cette agence ait pour mission de garantir le droit des citoyens à une mobilité en toute sécurité, de soutenir de nouvelles applications (comme Galileo et les systèmes de transport intelligents), d'accompagner des*

*supprimé*

*programmes de recherche et d'intervenir sur le plan réglementaire lorsqu'il s'agit de lever les obstacles au fonctionnement durable du marché intérieur;*

Or. nl

**Amendement 205**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*11. souligne que 75% des transports se font sur route et qu'il est donc nécessaire de créer une agence pour le transport routier; demande que cette agence ait pour mission de garantir le droit des citoyens à une mobilité en toute sécurité, de soutenir de nouvelles applications (comme Galileo et les systèmes de transport intelligents), d'accompagner des programmes de recherche et d'intervenir sur le plan réglementaire lorsqu'il s'agit de lever les obstacles au fonctionnement durable du marché intérieur;*

*supprimé*

Or. nl

**Amendement 206**  
**Dieter-Lebrecht Koch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

11. souligne que 75% des transports se font sur route et *qu'il est donc nécessaire* de créer une agence pour le transport routier; *demande que cette agence* ait pour mission de *garantir* le droit des citoyens à une

11. souligne que 75% des transports se font sur route et *qu'ils doivent donc être contrôlés sur la base d'une analyse coûts-avantages*, qu'il est nécessaire de créer une agence pour le transport routier; *qui*

mobilité en toute sécurité, de soutenir de nouvelles applications (comme Galileo et les systèmes de transport intelligents), d'accompagner des programmes de recherche et d'intervenir sur le plan réglementaire lorsqu'il s'agit de lever les obstacles au fonctionnement durable du marché intérieur;

*contribue à garantir* le droit des citoyens à une mobilité en toute sécurité. ***La condition préalable pour la création d'une telle agence est que – sans dépenses supplémentaires bureaucratiques superflues*** - elle soutienne de nouvelles applications (comme Galileo et les systèmes de transport intelligents), elle accompagne des programmes de recherche et intervienne sur le plan réglementaire lorsqu'il s'agit de lever les obstacles au fonctionnement durable du marché intérieur;

Or. de

**Amendement 207**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. souligne que 75% des transports se font sur route et qu'il est donc nécessaire de créer ***une agence pour le transport routier; demande que cette agence ait pour mission*** de garantir le droit des citoyens à une mobilité en toute sécurité, de soutenir de nouvelles applications (comme Galileo et les systèmes de transport intelligents), d'accompagner des programmes de recherche et d'intervenir sur le plan réglementaire lorsqu'il s'agit de lever les obstacles au fonctionnement durable du marché intérieur;

*Amendement*

11. souligne que 75% des transports se font sur route et qu'il est donc nécessaire de créer ***des formes de coopération et de coordination efficaces au niveau européen; souligne la nécessité*** de garantir le droit des citoyens à une mobilité en toute sécurité, ***grâce à des travaux ambitieux destinés à améliorer la sécurité routière,*** de soutenir de nouvelles applications (comme Galileo et les systèmes de transport intelligents), d'accompagner des programmes de recherche et d'intervenir sur le plan réglementaire lorsqu'il s'agit de lever les obstacles au fonctionnement durable du marché intérieur;

Or. en

**Amendement 208**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. **souligne que 75% des transports se font sur route et qu'il est donc nécessaire** de créer une agence pour le transport routier; **demande que cette agence ait pour mission de garantir le droit des citoyens à une mobilité en toute sécurité**, de soutenir de nouvelles applications (comme Galileo et les systèmes de transport intelligents), d'accompagner des programmes de recherche et d'intervenir sur le plan réglementaire lorsqu'il s'agit de lever les obstacles au fonctionnement durable du marché intérieur;

*Amendement*

11. **demande à la Commission d'étudier la nécessité** de créer une agence pour le transport routier **qui serait chargée de promouvoir la sécurité routière et** de soutenir de nouvelles applications (comme Galileo et les systèmes de transport intelligents), d'accompagner des programmes de recherche et d'intervenir sur le plan réglementaire lorsqu'il s'agit de lever les obstacles au fonctionnement durable du marché intérieur;

Or. es

**Amendement 209**  
**Hella Ranner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. souligne que 75% des transports se font sur route et qu'il est donc nécessaire de créer une agence pour le transport routier; demande que cette agence ait pour mission de garantir le droit des citoyens à une mobilité en toute sécurité, de soutenir de nouvelles applications (comme Galileo **et** les systèmes de transport intelligents), d'accompagner des programmes de recherche et d'intervenir sur le plan réglementaire lorsqu'il s'agit de lever les obstacles au fonctionnement durable du marché intérieur;

*Amendement*

11. souligne que 75% des transports se font sur route et qu'il est donc nécessaire de créer une agence pour le transport routier; demande que cette agence ait pour mission de garantir le droit des citoyens à une mobilité en toute sécurité, de soutenir de nouvelles applications (comme Galileo **ou des technologies appropriées équivalentes** pour des systèmes de transport intelligents), d'accompagner des programmes de recherche et d'intervenir sur le plan réglementaire lorsqu'il s'agit de lever les obstacles au fonctionnement

durable du marché intérieur;

Or. de

**Amendement 210**  
**Dieter-Lebrecht Koch, Jörg Leichtfried**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*11 bis. demande un soutien politique et financier pour accroître la contribution non seulement de la recherche privée mais également publique afin d'atteindre les objectifs de l'UE pour des transports routiers durables; souligne la nécessité de soutenir la recherche dans toutes les formes de transport non seulement pour trouver de nouvelles technologies mais aussi pour améliorer les technologies classiques; demande en outre de tenir compte du secteur des transports, y compris des transports routiers durables, en tant que thème prioritaire dans le 8<sup>e</sup> programme cadre de recherche;*

Or. de

**Amendement 211**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*11 bis. prie la Commission de présenter dans les meilleurs délais une étude sur les meilleures pratiques des États membres en ce qui concerne les effets des limiteurs de vitesse installés dans tous les types de véhicules et sur tous les types de routes,*

*tant urbaines qu'interurbaines, dans le but de présenter des mesures législatives visant à réduire les émissions et à renforcer la sécurité routière;*

Or. es

**Amendement 212**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*11 bis. souligne que le transport par voie navigable reste confronté à un cadre institutionnel divergent et plaide pour l'établissement d'une coopération permanente et structurée entre les institutions compétentes afin d'exploiter pleinement le potentiel de ce mode de transport;*

Or. en

**Amendement 213**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre –

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par ***un transfert modal vers des modes de transport plus durables (marche à pied, vélo et transport public)*** et une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en

en renforçant l'indépendance énergétique;

apportant des solutions aux blocages  
infrastructurels, en améliorant la sécurité et  
- ce qui n'est pas le moindre – en  
renforçant l'indépendance énergétique;  
***souligne que les défis auxquels le secteur  
des transports doit faire face se  
concentrent dans les zones urbaines et  
concernent la pollution, la congestion et  
la mobilité des citoyens, et qu'ils doivent  
être reconnus par des fonds spéciaux  
soutenant des solutions urbaines de STI;***

Or. en

**Amendement 214**  
**Debora Serracchiani**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

*Amendement*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents ***et interopérables*** dans les transports, comme notamment ***le système européen de gestion du trafic ferroviaire***, Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique. ***Un soutien devrait tout particulièrement être accordé aux technologies ayant déjà fait leur preuve en matière de durabilité et de sécurité et susceptible d'apporter de nouvelles solutions à un système de transport durable à court et à moyen termes;***

Or. en

## Amendement 215

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 12

##### *Proposition de résolution*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, ***dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables*** de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions ***aux*** blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – ***en renforçant l'indépendance énergétique***;

##### *Amendement*

12. souligne qu'il faut encourager les ***décisions, les comportements et les*** systèmes intelligents dans les transports, comme notamment ***l'utilisation intermodale et interopérable du système européen de gestion du trafic ferroviaire, les SIF***, Galileo et les STI, ***qui peuvent s'avérer des outils intéressants, et que la recherche, le développement et l'application devraient permettre des*** améliorations de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions ***pour une meilleure utilisation de la capacité existante des infrastructures et pour réduire les*** blocages, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – ***en réduisant la dépendance à l'égard des sources d'énergie non-renouvelables***;

Or. en

## Amendement 216

Saïd El Khadraoui

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 12

##### *Proposition de résolution*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions

##### *Amendement*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en



aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;  
***demande aux États membres d'assurer la mise en œuvre rapide des applications des STI, et d'en faire profiter l'ensemble des citoyens de l'Union;***

Or. en

**Amendement 217**  
**Zigmantas Balčytis, Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. souligne qu'il faut encourager ***les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application***, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

*Amendement*

12. souligne qu'il faut encourager ***la recherche, le développement et l'innovation***, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit ***et améliorent l'interopérabilité***, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique; ***soutient dans ce sens, entre autres choses, Galileo, le système européen de gestion du trafic ferroviaire et les STI ainsi que le développement de nouvelles technologies; demande aux États membres d'assurer la mise en œuvre rapide des applications des STI, et d'en faire profiter l'ensemble des citoyens de l'Union;***

Or. en

**Amendement 218**  
**Hella Ranner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo **et les STI**, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

*Amendement*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo **ou des technologies également appropriées pour les systèmes de transport intelligents**, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

Or. de

**Amendement 219**  
**Mathieu Grosch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

*Amendement*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports **et dans la sécurité**, comme notamment **ERTMS**, Galileo, **Sesar** et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

Or. de

## Amendement 220

Jeanine Hennis-Plasschaert, Peter van Dalen

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 12

##### *Proposition de résolution*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

##### *Amendement*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique ***de tous les modes dans l'ensemble du réseau de transport;***

Or. en

## Amendement 221

Christine De Veyrac

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 12

##### *Proposition de résolution*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

##### *Amendement*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo, ***SESAR*** et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

Or. en

**Amendement 222**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

*Amendement*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents **et interopérables** dans les transports, comme notamment **le système européen de gestion du trafic ferroviaire, SESAR**, Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages infrastructurels, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

Or. en

**Amendement 223**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages **infrastructurels**, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance

*Amendement*

12. souligne qu'il faut encourager les systèmes intelligents dans les transports, comme notamment Galileo et les STI, dans le domaine de la recherche comme dans son application, car ils contribuent à des améliorations notables de l'environnement par une réduction des gaz d'échappement et du bruit, tout en apportant des solutions aux blocages **du trafic**, en améliorant la sécurité et - ce qui n'est pas le moindre – en renforçant l'indépendance énergétique;

énergétique;

Or. en

**Amendement 224**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert, Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***12 bis. souligne que, pour réussir la co-modalité, connecter les informations est tout aussi important que connecter les modes de transport et insiste par conséquent sur le fait qu'il est nécessaire de connecter des systèmes modaux intelligents dans l'organisation du transport pour aboutir à une meilleure utilisation des capacités, une plus grande sécurité et plus de durabilité sur l'ensemble du réseau de transport;***

Or. en

**Amendement 225**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***12 bis. souligne que, pour achever la co-modalité et l'intégration du réseau, connecter les informations est tout aussi important que connecter les modes de transport et insiste par conséquent sur le fait qu'il est nécessaire de connecter des systèmes modaux intelligents dans l'organisation du transport pour aboutir à une meilleure utilisation des capacités, une plus grande sécurité et plus de durabilité sur l'ensemble du réseau de transport;***

**Amendement 226**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***12 bis. estime que les États membres doivent être encouragés à réaliser des tests au niveau national et transfrontalier avec les systèmes modulaires européens, y compris dans le transport intermodal;***

Or. nl

**Amendement 227**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***12 bis. invite la Commission à lancer davantage de projets-tests au niveau national et transfrontalier avec les concepts modulaires européens, y compris dans le transport intermodal;***

Or. nl

**Amendement 228**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***12 bis. affirme que la lutte contre le changement climatique, la durabilité, la réduction de la dépendance aux importations et le renforcement de la stabilité des coûts de l'énergie et des***

*carburants sont des motifs pour lesquels une conversion actuelle aux sources d'énergie et aux moteurs alternatifs dans le secteur du transport doit avoir lieu et invite la Commission européenne à revêtir plus que jamais le rôle de guide et de mentor en considération du principe de l'analyse coûts-avantages: les obligations environnementales ne devraient être imposées que si elles sont jugées supportables pour les usagers du trafic et les consommateurs et si elles apportent les plus grands avantages possibles à l'environnement;*

Or. de

**Amendement 229**  
**Thomas Ulmer**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. est convaincu que des améliorations à court et moyen terme en matière d'efficacité en ce qui concerne les moteurs à combustion et leurs accessoires ainsi qu'une diversification des types de moteur (qui ne doit cependant pas se résumer exclusivement au tout électrique) constituent les réponses principales à la problématique de la poursuite de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le transport routier;*

Or. de

**Amendement 230**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***12 bis. affirme que, tant en ce qui concerne la poursuite des économies d'énergie que l'utilisation des énergies renouvelables à faible intensité en CO<sub>2</sub>, des technologies innovantes sont nécessaires et que, s'agissant du développement de ces technologies d'avenir, l'industrie européenne peut prendre une place de premier plan, en ce sens qu'il existe un potentiel élevé de développement en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> tant dans le domaine du transport que dans celui des véhicules (consommation de carburant), des énergies (gaz naturel, biocarburant, hydrogène) ou de l'information et de la communication (télématique, réduction de la congestion);***

Or. de

**Amendement 231  
Thomas Ulmer**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***12 bis. est convaincu que les technologies européennes en matière d'efficacité et de sécurité, au premier rang desquelles la technologie diesel à haut degré d'efficacité, offrent aux sociétés européennes de grandes perspectives d'exportation au niveau mondial et méritent par conséquent, pour des raisons de durabilité et de compétitivité, le soutien des décideurs politiques;***

Or. de



**Amendement 232**  
**Dominique Riquet**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***12 bis. souligne que les sources d'énergies dédiées aux transports représentent un double défi pour l'avenir, à savoir: substituer aux énergies polluantes des énergies à faible impact environnemental et remplacer les sources d'énergies fossiles, qui sont limitées ou en voie d'épuisement, par des sources d'énergies renouvelables; dans ces conditions, les biocarburants, le gaz liquéfié et surtout l'énergie électrique (source de production et système d'exploitation embarqués) doivent faire l'objet d'efforts concertés à l'échelle de l'Union européenne en recherche, développement et moyens de production;***

Or. fr

**Amendement 233**  
**Anne E. Jensen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***12 bis. insiste sur le fait qu'à une époque où les ressources pétrolières diminuent et où les émissions de GES doivent être sensiblement réduites, les combustibles de substitution à faible intensité carbonique permettront des synergies entre le secteur des transports et le secteur de l'électricité. Il est indispensable d'adopter des mesures proactives pour accélérer le développement nécessaire des véhicules électriques, de l'hydrogène et des combustibles de substitution afin de***

*diminuer la dépendance à l'égard du pétrole, comme indiqué dans les conclusions du Conseil de l'énergie de février 2009;*

Or. en

**Amendement 234**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. est convaincu qu'une des façons de réduire l'impact climatique des véhicules de transport passe par l'augmentation de l'efficacité énergétique et des combustibles renouvelables et durables; plaide pour un meilleur financement européen pour la recherche et le développement pour des nouvelles technologies efficaces sur le plan énergétique; appelle l'UE à soutenir le développement de la production et du raffinage de combustibles de substitution et à fournir les outils permettant de construire les infrastructures nécessaires pour distribuer les combustibles;*

Or. en

**Amendement 235**  
**Debora Serracchiani**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. demande qu'une attention particulière soit accordée aux projets de l'UE relatifs aux "corridors verts" pour le transport routier de moyenne et de longue distance. Le but des projets devra être d'analyser l'éventuelle mise en œuvre des*

*technologies avancées et le développement des infrastructures pour la distribution de combustibles de substitution capillaires et disponibles, et d'allouer les ressources européennes disponibles en matière de recherche et développement en vue d'avancer vers une logistique des marchandises plus verte;*

Or. en

**Amendement 236**  
**Carlo Fidanza**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. insiste sur la nécessité de la recherche et sur l'importance de progresser rapidement dans la conception d'une technologie automobile qui devra être prise en considération dans toute nouvelle législation; demande à la Commission européenne de tenir compte des nouvelles technologies disponibles pour améliorer la sécurité des véhicules et réduire efficacement les émissions de CO2 de façon intégrée; et soutient l'équipement de ces technologies avancées dans tous les types de véhicules;*

Or. en

**Amendement 237**  
**Debora Serracchiani**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. considère que la recherche et développement (R&D) est le facteur clé*

*dans notre quête pour un futur durable pour les transports car un changement technologique radical permettrait d'atteindre l'indispensable réduction des émissions et la transition vers des transports à faible intensité carbonique; demande à la Commission et aux États membres d'identifier ce qui peut encourager ou empêcher les innovations potentielles provenant de la R&D et les investissements prioritaires dans les infrastructures respectueuses de l'environnement, tels que, par exemple, des réseaux intelligents pour le transport de l'électricité, du gaz naturel et du biogaz issu d'énergies renouvelables et des réseaux de distribution d'hydrogène. Prie la Commission de ne pas négliger l'influence des technologies embarquées sur le comportement des conducteurs et leur potentielle contribution à la réduction de la consommation de carburant/émissions de CO2;*

Or. en

**Amendement 238**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. souligne l'importance des innovations en matière de réduction des émissions des véhicules, notamment en matière de véhicules hybrides rechargeables, d'avions propres et économes en énergie, et encourage, dans le domaine de l'innovation, les projets européens;*

Or. fr

**Amendement 239**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**12 bis. appelle la Commission à réaliser davantage d'enquêtes sur l'utilisation des carburants alternatifs dans le secteur du transport et à élaborer une stratégie en matière de carburants alternatifs;**

Or. nl

**Amendement 240**  
**Ismail Ertug**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**12 bis. la Commission devrait insister sur l'importance de la recherche et développement technologique et de l'innovation pour améliorer encore davantage les performances technologiques et l'attractivité des véhicules propres et efficaces sur le plan énergétique pour le consommateur, comme l'amélioration des batteries;**

Or. en

**Amendement 241**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**12 bis. invite la Commission à examiner la façon dont, le plus rapidement possible, de nouvelles techniques permettant de**

*réduire de 90 % les émissions d'oxyde d'azote peuvent être introduites dans les bateaux naviguant dans les eaux intérieures;*

Or. nl

**Amendement 242**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. insiste sur le fait que, vu l'impact positif des technologies propres et intelligentes sur l'écologisation du système des transports, les fonds de l'UE pour la recherche devront soutenir des projets de démonstration pertinents en vue d'assurer leur introduction sur le marché et améliorer l'accès aux PME;*

Or. en

**Amendement 243**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. plaide pour une action appropriée de l'UE visant à soutenir l'utilisation accrue et le développement de transports publics urbains et régionaux par la recherche et le développement et des forums pour l'échange de connaissances y compris un soutien financier grâce à des fonds appropriés;*

Or. en

**Amendement 244**  
**Werner Kuhn**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. affirme que l'utilisation des logiciels libres doit être soutenue dans le secteur des transports également, car ces logiciels sont d'une qualité supérieure et, partant, assurent une meilleure sécurité des produits, favorisent la concurrence dans le domaine de la maintenance des logiciels ainsi qu'une normalisation plus rapide et donc des coûts moins élevés, et présentent des avantages pour la culture de classe moyenne du secteur TIC;*

Or. de

**Amendement 245**  
**Knut Fleckenstein**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. considère que le secteur des transports revêt une importance extrême dès lors qu'il est lié à tous les domaines politiques, malgré cela, appelle la Commission à renforcer la recherche en vue d'éviter les transports inutiles et de raccourcir les itinéraires de transport existants en Europe;*

Or. en

**Amendement 246**  
**Hella Ranner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. souligne que *l'harmonisation* des documents de transport conformément aux normes les plus récentes en matière de communication, et leur applicabilité multimodale et internationale *peut* contribuer à l'amélioration *sensible* de la sécurité et de la logistique *ainsi qu'à une forte réduction de la bureaucratie;*

*Amendement*

13. souligne que des documents de transport *standardisés* conformément aux normes les plus récentes en matière de communication, et leur applicabilité multimodale et internationale *peuvent* contribuer à l'amélioration de la sécurité et de la logistique; *fait en outre remarquer que cette standardisation doit être liée à la réduction des dépenses administratives;*

Or. de

**Amendement 247**  
**Olga Sehnalová, Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*13 bis. insiste sur le fait qu'il est nécessaire de se concentrer sur la recherche et sur les prochaines étapes de la sécurité routière, ce qui contribuera à améliorer considérablement la situation;*

*Amendement*

Or. en

**Amendement 248**  
**Dieter-Lebrecht Koch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*13 bis. réaffirme la nécessité d'une définition unique des concepts pertinents*

*Amendement*



*en matière de sécurité du transport routier et de recherche sur les accidents afin de garantir la comparabilité des résultats et des mesures éventuellement prises;*

Or. de

**Amendement 249**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*13 bis. plaide pour un programme en matière de recherche et de technologie pour le secteur des transports, ceci pourra être réalisé en coopération avec tous les acteurs pertinents afin de comprendre les besoins du secteur et de mieux répartir le financement européen à cet effet; la priorité devra être donnée à des projets visant à décarboniser les transports, accroître la transparence de la chaîne d'approvisionnement et la sécurité des transports, améliorer la gestion du trafic et réduire les charges administratives;*

Or. en

**Amendement 250**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un **financement adéquat**, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un **cadre financier en adéquation avec les objectifs fixés** et **qu'il convient dès lors de revoir à la hausse la dotation actuelle, raison pour**

politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers **devraient servir à** la création d'un fonds pour les transports; ce **dernier** devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, **social et** de la sécurité;

*laquelle sont jugés nécessaires:*

*a. la création d'un fonds pour les transports au moyen de financements complémentaires aux financements existants en provenance du budget de l'UE, réunissant une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers; ce fonds devra servir à améliorer les infrastructures, à appuyer les projets du réseau RTE-T, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, de la sécurité et de la cohésion territoriale et sociale;*

*b. un engagement budgétaire dans le cadre des perspectives financières consacré à la politique des transports;*

*c. la possibilité d'exclure du calcul du déficit public, dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance et afin d'encourager la durabilité à moyen et à long terme, les investissements dans des infrastructures de transport visant à améliorer la compétitivité des économies sur le long terme, sous réserve d'une approbation préalable de la Commission européenne;*

Or. es

## **Amendement 251**

**Peter van Dalen**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 14**

##### *Proposition de résolution*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du

##### *Amendement*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du

budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers *devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra* servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;

budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers *devront* servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité; *reconnait que les autorités régionales sont les mieux placées pour savoir comment doivent être utilisés les moyens financiers susmentionnés au bénéfice de l'aménagement du territoire et des aspects durables de la mobilité;*

Or. nl

#### **Amendement 252**

**Artur Zasada, Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 14**

##### *Proposition de résolution*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents *et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;*

##### *Amendement*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents; *l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité devrait également être un facteur important du développement d'un système de transport durable au même titre que l'amélioration de l'infrastructure de transport en termes d'accessibilité aux*

*personnes à mobilité réduite;*

Or. en

**Amendement 253**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche *et* la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;

*Amendement*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures *pour les modes de transport durables (transport ferroviaire, navigation fluviale et transport maritime à courte distance)*, à soutenir la recherche, la *co-modalité et l'intégration du réseau ainsi que la* mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;

Or. en

**Amendement 254**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du

*Amendement*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du

budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;

budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité; ***appelle la Commission à apporter des propositions relatives à une méthode d'évaluation communautaire pour le financement de projets de transport, basée sur des critères d'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité, ainsi que sur une analyse coûts-bénéfices;***

Or. en

**Amendement 255**  
**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, ***et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création*** d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental,

*Amendement*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat ***adapté à la taille des entreprises, et intégrant tous les aspects de la politique du transport tout en conservant l'équilibre de fonctionnement des fonds structurels et de cohésion pour créer*** un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;

social et de la sécurité;

Or. pl

### **Amendement 256**

**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 14**

###### *Proposition de résolution*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche *et la mise en œuvre des* systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;

###### *Amendement*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, *une partie des revenus issus de l'internalisation des coûts externes, comme avec une Eurovignette,* une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures *(maximum 20 % pour les routes et minimum 15 % pour les infrastructures cyclables et piétonnières),* à soutenir la recherche *de décisions, de comportements et de* systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;

Or. en

### **Amendement 257**

**Antonio Cancian**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion **ainsi que des partenariats public-privé ou** d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce **dernier** devra servir à **améliorer** les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;

*Amendement*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion **et** d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports **permettant de financer des partenariats public-privé**; ce **fonds** devra servir à **cofinancer** les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi **transparents** tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité, **en conférant au partenaire public un pouvoir d'examen**;

Or. it

**Amendement 258**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental,

*Amendement*

14 met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents **dans tous les modes de transport** et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le

social et de la sécurité;

plan environnemental, social et de la sécurité;

Or. fr

**Amendement 259**  
**Dominique Riquet**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;

*Amendement*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents ***dans tous les modes de transport*** et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social, ***économique*** et de la sécurité;

Or. fr

**Amendement 260**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les

*Amendement*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les



financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;

financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité ***ainsi que de la cohésion sociale, économique et territoriale;***

Or. en

**Amendement 261**  
**Oldřich Vlasák**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;

*Amendement*

14. met l'accent sur le fait qu'une politique des transports efficace nécessite un financement adéquat, et que les financements existants en provenance du budget de l'UE, une partie des crédits de la politique structurelle et de cohésion ainsi que des partenariats public-privé ou d'autres instruments financiers devraient servir à la création d'un fonds pour les transports; ce dernier devra servir, ***à tous les niveaux de gouvernement,*** à améliorer les infrastructures, à soutenir la recherche et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents et définir des critères d'octroi tenant compte de l'efficacité sur le plan environnemental, social et de la sécurité;

Or. en

**Amendement 262**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 bis. Le fonds devra également servir à s'attaquer aux défis croissants de mobilité urbaine auxquels les villes sont confrontées (pollution, congestion, vieillissement de la population, etc.). Dans ce contexte, une part conséquente des ressources du fonds devra être allouée spécifiquement au financement de la mobilité urbaine;***

Or. en

**Amendement 263**  
**Luis de Grandes Pascual**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 bis. estime qu'il est absolument indispensable d'accroître les moyens économiques et financiers dans le but de créer un réseau d'infrastructures européennes, l'accent devant être mis sur les tronçons transfrontaliers afin de garantir l'accessibilité des territoires; recommande que la révision intermédiaire des perspectives financières tienne compte de l'insuffisance constatée des ressources prévues dans le cadre de celles-ci;***

Or. es

**Amendement 264**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*15. demande que la politique des transports puisse apporter un soutien financier, qui ne soit pas fondé sur des critères de concurrence, pour aider les transports ferroviaires et maritimes, la politique portuaire et les transports publics de passagers;*

*supprimé*

Or. nl

**Amendement 265**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*15. demande que la politique des transports puisse apporter un soutien financier, qui ne soit pas fondé sur des critères de concurrence, pour aider les transports ferroviaires et maritimes, la politique portuaire et les transports publics de passagers;*

*supprimé*

Or. nl

**Amendement 266**  
**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. demande que la politique des transports puisse apporter un soutien financier, qui ne soit pas fondé sur des critères de concurrence, pour aider les transports ferroviaires et maritimes, la politique portuaire et les transports publics de passagers;

*Amendement*

15. demande que la politique des transports puisse apporter un soutien financier, qui ne soit pas fondé sur des critères de concurrence, pour aider les transports ferroviaires et maritimes, la politique portuaire et les transports publics de passagers ***et les technologies, notamment le recours à des carburants alternatifs tels que le GNC, le GNL et le GPL;***

Or. pl

**Amendement 267**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. demande ***que la*** politique des transports puisse apporter un soutien financier, qui ne soit pas fondé sur des critères de concurrence, pour aider les transports ferroviaires et maritimes, la politique portuaire et les transports publics de passagers;

*Amendement*

15. demande ***qu'une*** politique des transports ***cohérente et intégrée*** puisse apporter un soutien financier, qui ne soit pas fondé sur des critères de concurrence, pour aider les transports ferroviaires et maritimes, la politique portuaire et les transports publics de passagers;

Or. en

**Amendement 268**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. demande que la politique des transports puisse apporter un soutien financier, qui ne soit pas fondé sur des critères de ***concurrence***, pour aider les transports ferroviaires et maritimes, la politique

*Amendement*

15. demande que la politique des transports puisse apporter un soutien financier, qui ne soit pas fondé sur des critères de ***compétitivité***, pour aider les transports ferroviaires et maritimes, la politique

portuaire et les transports publics de passagers;

portuaire et les transports publics de passagers;

Or. es

**Amendement 269**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. demande que la politique des transports puisse apporter un soutien financier, qui ne soit pas fondé sur des critères de concurrence, pour aider les transports ferroviaires et maritimes, la politique portuaire et les transports publics de passagers;

*Amendement*

15. demande que la politique des transports puisse apporter un soutien financier, qui ne soit pas fondé sur des critères de concurrence, pour aider les transports ferroviaires, *aériens* et maritimes, la politique portuaire et les transports publics de passagers;

Or. fr

**Amendement 270**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***15 bis. attire l'attention sur le fait que, étant donné l'importance du développement du transport ferroviaire pour le développement économique et social et vu la densité de population élevée dans l'UE, il est de la plus haute importance pour l'Europe de développer les transports ferroviaire et maritime; souligne l'importance du développement des infrastructures ferroviaires, de leur modernisation et de la mise en place du système européen de gestion du trafic ferroviaire, et du développement de corridors ferroviaires pour les***

*marchandises et de lignes à grandes vitesses pour relier toutes les capitales et les grandes villes des États membres entre elles;*

Or. en

**Amendement 271**  
**Debora Serracchiani**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. estime que la crise économique et financière peut être utilisée comme une opportunité d'aider le secteur des transports de façon ciblée et, *par des aides financières*, de permettre des investissements dans des *transports* respectueux de l'environnement, *sûrs et, par conséquent, durables*;

*Amendement*

16. estime que la crise économique et financière peut être utilisée comme une opportunité d'aider le secteur des transports de façon ciblée et de permettre des investissements dans des *modes de transport et des infrastructures* respectueux de l'environnement; *il faudra dès lors envisager des investissements européens appropriés pour les projets de transport en vue des prochaines perspectives financières et dans le contexte de la Stratégie européenne 2020*;

Or. en

**Amendement 272**  
**Carlo Fidanza**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. estime que la crise économique et financière peut être utilisée comme une opportunité d'aider le secteur des transports de façon ciblée et, *par des aides financières*, de permettre des investissements dans des *transports*

*Amendement*

16. estime que la crise économique et financière peut être utilisée comme une opportunité d'aider le secteur des transports de façon ciblée et de permettre des investissements dans des *modes de transport et des infrastructures*

respectueux de l'environnement, *sûrs et, par conséquent, durables*;

respectueux de l'environnement: *il faudra dès lors envisager des investissements européens appropriés pour les projets de transport en vue des prochaines perspectives financières et dans le contexte de la Stratégie européenne 2020*;

Or. en

### **Amendement 273**

**Marita Ulvskog**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 16**

###### *Proposition de résolution*

16. estime que la crise économique et financière peut être utilisée comme une opportunité d'aider le secteur des transports de façon ciblée et, par des aides financières, de permettre des investissements dans des transports respectueux de l'environnement, sûrs et, par conséquent, durables;

###### *Amendement*

16. estime que la crise économique et financière peut être utilisée comme une opportunité d'aider le secteur des transports de façon ciblée et, par des aides financières, de permettre des investissements dans des transports respectueux de l'environnement, sûrs et, par conséquent, durables; *considère que des transports efficaces et durables offrent des avantages économiques en termes de réduction de la consommation de combustible, d'atténuation de la dépendance énergétique et de création d'emplois durables*;

Or. en

### **Amendement 274**

**Antonio Cancian**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 16**

###### *Proposition de résolution*

16. estime que la crise économique et

###### *Amendement*

16. estime que la crise économique et

financière peut être utilisée comme une opportunité d'aider le secteur des transports de façon ciblée et, par des *aides* financières, de permettre des investissements dans des transports respectueux de l'environnement, sûrs et, *par conséquent*, durables;

financière peut être utilisée comme une opportunité d'aider le secteur des transports de façon ciblée et, par des *participations* financières, de permettre des investissements, *en priorité et essentiellement*, dans des transports respectueux de l'environnement, sûrs et, *surtout*, durables;

Or. it

**Amendement 275**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. estime que la crise économique et financière *peut* être utilisée comme une opportunité d'aider le secteur des transports de façon ciblée et, par des aides financières, de permettre des investissements dans des transports respectueux de l'environnement, sûrs et, *par conséquent*, durables;

*Amendement*

16. estime que la crise économique et financière *doit* être utilisée comme une opportunité d'aider le secteur des transports de façon ciblée et, par des aides financières, de permettre des investissements dans des transports respectueux de l'environnement, sûrs et *socialement* durables;

Or. es

**Amendement 276**  
**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*16 bis. souligne que les transports et les systèmes de mobilité durables, tels que les trains, les tramways, les bus et les vélos, y compris les industries et les services qui y sont associés, offrent une opportunité unique de création d'emplois stables et contribuent à moyen et à long termes à*

*Amendement*



*éviter des coûts externes pour nos sociétés; demande par conséquent à la Commission et aux États membres de cofinancer et de promouvoir ce secteur, au moins de manière équivalente à ce qui a été fait au cours de ces dernières années en faveur des banques et de l'industrie automobile;*

Or. en

**Amendement 277**  
**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau **global** RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport;

*Amendement*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau **transeuropéen** RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional **et local, en pointant la nécessité d'intégrer les zones urbaines aux réseaux de transport**, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport, **tout en soulignant la nécessité de conserver la cohésion entre la stratégie en matière de transport et la révision en cours du réseau transeuropéen RTE;**

Or. pl

**Amendement 278**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport;

*Amendement*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport ***ainsi que des interconnexions entre des transports longues distances et des transports locaux pour répondre au besoin de "service porte-à-porte"***.

Or. en

**Amendement 279**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. est convaincu que ***la définition d'un*** réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport;

*Amendement*

17. est convaincu que ***le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) doit s'orienter vers un réseau central; estime que ce*** réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évalué en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport;

Or. nl

## **Amendement 280**

**Artur Zasada, Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 17**

##### *Proposition de résolution*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport;

##### *Amendement*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport; ***considère important cependant d'adapter le critère à différentes conditions régionales;***

Or. en

## **Amendement 281**

**Corien Wortmann-Kool**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 17**

##### *Proposition de résolution*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport;

##### *Amendement*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport; ***c'est pourquoi des investissements dans la logistique et l'établissement de partenariat public-privé sont essentiels;***

**Amendement 282**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan **régional, et** que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport;

*Amendement*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan **local, puisque l'accessibilité internationale des réseaux de transport dépend aussi des villes; considère** que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport;

**Amendement 283**  
**Oldřich Vlasák**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les

*Amendement*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères **de cohésion territoriale, d'accessibilité des régions** et de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre

différents modes de transport;

infrastructurale car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport;

Or. cs

**Amendement 284**  
**Antonio Cancian**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport;

*Amendement*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une composante essentielle de l'offre infrastructurelle car elles permettent des interconnexions efficaces entre les différents modes de transport, ***les réseaux énergétiques et de télécommunication et les services qui traversent les pôles principaux***;

Or. it

**Amendement 285**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales représentent également une

*Amendement*

17. est convaincu que la définition d'un réseau central européen au sein du réseau global RTE doit être évaluée en fonction de critères de développement durable non seulement au plan européen mais également au plan régional, et que les plateformes multimodales ***et les ports secs***

composante essentielle de l'offre  
infrastructurale car elles permettent des  
interconnexions efficaces entre les différents  
modes de transport;

représentent également une composante  
essentielle de l'offre infrastructurale car  
elles permettent des interconnexions  
efficaces entre les différents modes de  
transport;

Or. es

**Amendement 286**  
**Zigmantas Balčytis, Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***17 bis. est d'avis que les projets de RTE-E  
devraient rester une priorité de la  
politique des transports, et notamment les  
projets prévus ou mis en œuvre dans des  
régions de l'UE ne disposant pas des  
infrastructures de transport nécessaires et  
d'interconnexions avec le reste de  
l'Europe pour le transport à la fois des  
personnes et des marchandises;***

Or. en

**Amendement 287**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***17 bis. souligne le fait qu'il est urgent de  
concentrer les efforts des RTE-T, entre  
autres, sur l'éradication des obstacles  
historiques et géographiques qui  
persistent encore aux frontières (la  
largeur de voie différente ou les frontières  
infranchissables que représentent les  
massifs montagneux tels que les Alpes ou  
les Pyrénées) en raison de la valeur  
ajoutée de cette mesure au niveau  
européen et dans le but de surmonter les***

*entraves à la libre circulation dans le secteur ferroviaire; invite à cet effet à mettre en place les infrastructures nécessaires pour ouvrir définitivement les frontières;*

Or. es

**Amendement 288**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. demande à la Commission d'instituer, en tant que "journées européennes des RTE-T", une réunion ministérielle annuelle associant toutes les institutions et parties prenantes de la politique européenne des transports (en suivant les exemples de Naples en 2009 et de Saragosse en 2010), dans le but, entre autres, d'améliorer le profil et la visibilité du pari pour des transports européens durables afin que ce thème soit inscrit dans les principales politiques de l'Union européenne (Europe 2020, politique de voisinage, politique de cohésion, perspectives financières, politique sociale et environnementale);*

Or. es

**Amendement 289**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. estime que, dans l'intérêt d'une extension orientée de la capacité*

*infrastructurelle (de la route), il est nécessaire de définir un réseau européen cohérent des routes importantes pour le transport de marchandises, fondé sur les véritables flux de marchandises et souhaits des transporteurs et des chargeurs; ce réseau de routes doit remplacer les projets actuels en matière de RTE, fondés pour la plupart sur des souhaits politiques;*

Or. nl

**Amendement 290**  
**Jeanine Hennis-Plasschaert**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. constate que la réalisation des réseaux transeuropéens, y compris d'un point de vue financier, exige un niveau d'ambition élevé de la part de chacun des États membres; affirme que les ports maritimes et intérieurs européens constituent un pivot crucial au sein des réseaux transeuropéens car ils rassemblent diverses modalités (eau, rail et route); exige que les ports maritimes et intérieurs se voient reconnaître un rôle de premier plan dans la future politique RTE-T;*

Or. nl

**Amendement 291**  
**Ádám Kósa**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. souligne l'importance du principal*



*tronçon nord-sud du réseau transeuropéen de transport, étant donné notamment que, en l'absence d'autoroutes, le trafic transeuropéen traverse les villes des régions mentionnées, générant d'importantes nuisances environnementales;*

Or. en

**Amendement 292**  
**Antonio Cancian**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. estime que les RTE-T doivent être intégrés dans un réseau paneuropéen d'interconnexions sur le territoire de l'Union européenne ainsi qu'au-delà de ses frontières jusqu'à l'établissement d'une connexion avec les autres continents, en premier lieu l'Afrique et l'Asie;*

Or. it

**Amendement 293**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. demande à la Commission de présenter le plus tôt possible une proposition d'intégration des concepts de couloirs verts, de couloirs dédiés au transport ferroviaire des marchandises et de couloirs propres des RTE-T intégrant de manière cohérente comme nœuds significatifs les ports, les aéroports et les plates-formes logistiques d'intérêt*

*européen ainsi que les zones urbaines concernées afin de rendre plus cohérentes les mesures politiques et législatives européennes en matière de transports;*

Or. es

**Amendement 294**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. invite la Commission à soumettre, en vue du renforcement de la cohérence et de l'efficacité, une proposition de gouvernance future des RTE-T insufflant au rôle de l'agence exécutive des coordonnateurs, des GEIE (groupements européens d'intérêt économique), des groupes de travail bilatéraux et de dialogue intergouvernemental une nouvelle dynamique de défense de l'intérêt général européen, que la Commission doit poursuivre et qui a été renforcé par l'adoption du traité de Lisbonne;*

Or. es

**Amendement 295**  
**Guido Milana**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

18. demande que le transport fluvial, les ports de navigation intérieure et les liaisons multimodales des ports maritimes avec l'arrière-pays tiennent une plus grande place dans la politique européenne des

18. demande que le transport fluvial, les ports de navigation intérieure et les liaisons multimodales des ports maritimes avec l'arrière-pays tiennent une plus grande place dans la politique européenne des

transports;

transports; *recommande en outre de prendre dûment en considération les particularités des pays méditerranéens, qui sont confrontés à de fortes perturbations du trafic dues à des flux élevés d'échanges commerciaux par route et à des interconnexions terrestres peu développées; juge dès lors nécessaire de renforcer les capacités logistiques et les infrastructures portuaires de la Méditerranée afin de contribuer au développement des réseaux commerciaux maritimes de transroulage à courte portée, conformément au paquet sur le climat dans lequel l'Union européenne s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020;*

Or. it

#### Amendement 296

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 18

###### *Proposition de résolution*

18. demande que le transport fluvial, les ports de navigation intérieure et les liaisons multimodales des ports maritimes avec l'arrière-pays tiennent une plus grande place dans la politique européenne des transports;

###### *Amendement*

18. demande que le transport fluvial, les ports de navigation intérieure et les liaisons multimodales des ports maritimes avec l'arrière-pays ***et les connexions ferroviaires*** tiennent une plus grande place dans la politique européenne des transports; ***souligne qu'une meilleure coopération transfrontalière entre les ports et les transports maritime et ferroviaire peut contribuer de manière substantielle à réduire la traversée de sites sensibles, comme les régions alpines, et donc à éviter et/ou à diminuer les nuisances paysagères et les coûts des infrastructures intérieures;***

Or. en

**Amendement 297**  
**Debora Serracchiani**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. demande que le transport fluvial, les ports de navigation intérieure et les liaisons multimodales des ports maritimes avec l'arrière-pays tiennent une plus grande place dans la politique européenne des transports;

*Amendement*

18. demande que **le transport ferroviaire et** le transport fluvial, **les gares centres**, les ports de navigation intérieure et les liaisons multimodales des ports maritimes avec l'arrière-pays tiennent une plus grande place dans la politique européenne des transports; **souligne notamment la nécessité d'établir de meilleures connexions entre les ports et les gares, ce dont il faudra tenir compte dans la prochaine révision du RTE-E;**

Or. en

**Amendement 298**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. demande que **le** transport fluvial, les ports de navigation intérieure et les liaisons multimodales des ports maritimes avec l'arrière-pays tiennent une plus grande place dans la politique européenne des transports;

*Amendement*

18. demande que **les infrastructures de** transport fluvial, les ports de navigation intérieure et les liaisons multimodales des ports maritimes avec l'arrière-pays tiennent une plus grande place dans la politique européenne des transports **et qu'elles reçoivent un plus grand soutien pour aider à réduire l'impact environnemental et accroître la sécurité dans les transport de l'UE;**

Or. en

**Amendement 299**  
**Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. demande que le transport fluvial, les ports de navigation intérieure et les liaisons multimodales des ports maritimes avec l'arrière-pays tiennent une plus grande place dans la politique européenne des transports;

*Amendement*

18. demande que le transport fluvial, les ports de navigation intérieure et les liaisons multimodales des ports maritimes avec l'arrière-pays tiennent une plus grande place dans la politique européenne des transports; ***considère que la performance environnementale des navires de navigation intérieure peut être considérablement améliorée si de nouveaux moteurs équipés des dernières technologies disponibles en matière de réduction des émissions sont installés dans ces navires de navigation intérieure;***

Or. en

**Amendement 300**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

***18 bis. souligne la nécessité de développer le transport maritime et d'assurer la co-modalité des ports intérieurs et maritimes et demande donc à la Commission de présenter une stratégie européenne pour le développement du transport par voie navigable, en tenant compte que le Danube et le Rhin, avec leur longueur de plus de 4 000 km, raccourcissent la distance entre la mer du Nord et la mer Noire, et en tenant compte que l'UE dispose du plus vaste territoire maritime du monde avec 1 200 ports et 43 011 km de voies navigables;***

*Amendement*

Or. en

**Amendement 301**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 bis. souligne la nécessité de soutenir le projet de ciel unique européen, puisqu'il se traduirait par des améliorations significatives de l'environnement et de la sécurité en raison de la réorganisation de l'espace aérien et de l'élimination de problèmes d'infrastructure;*

Or. es

**Amendement 302**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 bis. appelle à la mise en œuvre rapide du paquet législatif "Ciel unique européen II" et demande par conséquent à la Commission d'élaborer sans délai des actes délégués et des mesures d'exécution afin d'accélérer la mise en œuvre des blocs d'espace aérien fonctionnels et la performance du ciel unique européen, des sorte à améliorer l'efficacité, le respect de l'environnement et la sécurité du transport aérien européen;*

Or. en

**Amendement 303**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***18 bis. demande que le changement de politique de la BEI favorise davantage les entreprises souhaitant verdir leurs outils de production (renouvellement de la flotte);***

Or. fr

**Amendement 304**  
**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

19. souligne que la création d'un espace européen des transports constitue une priorité importante et dépend, notamment dans les secteurs aérien et maritime, d'une reconnaissance internationale dans le cadre d'accords qui restent à négocier, et que l'UE devrait jouer un rôle de plus en plus important dans les organes internationaux correspondants;

19. souligne que la création d'un espace européen des transports constitue une priorité importante et dépend, notamment dans les secteurs aérien et maritime, d'une reconnaissance internationale dans le cadre d'accords qui restent à négocier, et que l'UE devrait jouer un rôle de plus en plus important dans les organes internationaux correspondants, ***en prenant en compte le besoin d'assurer une circulation fluide des marchandises dans le cadre de la coopération avec les partenaires du monde entier, en particulier par une modernisation des réseaux de transport indispensable à l'augmentation de la capacité ferroviaire et routière dans les liaisons avec l'Asie et l'Extrême-Orient;***

Or. pl

### Amendement 305

Artur Zasada Bogdan, Kazimierz Marcinkiewicz

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 19

###### *Proposition de résolution*

19. souligne que la création d'un espace européen des transports constitue une priorité importante et dépend, notamment dans les secteurs aérien et maritime, d'une reconnaissance internationale dans le cadre d'accords qui restent à négocier, et que l'UE devrait jouer un rôle de plus en plus important dans les organes internationaux correspondants;

###### *Amendement*

19. souligne que la création d'un espace européen des transports constitue une priorité importante et dépend, ***pour tous les modes de transport***, notamment dans les secteurs aérien et maritime, d'une reconnaissance internationale dans le cadre d'accords qui restent à négocier, et que l'UE devrait jouer un rôle de plus en plus important dans les organes internationaux correspondants;

Or. en

### Amendement 306

Magdalena Alvarez

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 19 bis (nouveau)

###### *Proposition de résolution*

###### *Amendement*

***19 bis. souligne la nécessité de renforcer et de faire valoir les droits des passagers et usagers des transports, raison pour laquelle il convient de tenir compte de plus en plus du point de vue de l'utilisateur lors de l'élaboration de la politique des transports; appelle à mettre en œuvre de façon effective la législation en matière de droits des passagers, tous modes de transport confondus;***

Or. en



**Amendement 307**  
**Oldřich Vlasák**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 partie introductive**

*Proposition de résolution*

20. demande le respect d'objectifs clairs et mesurables et propose dès lors

*Amendement*

20. demande le respect d'objectifs clairs et mesurables, **structurés sans équivoque par priorité, par responsabilité et par niveau d'application (communautaire, national, régional, local)** et propose dès lors

Or. cs

**Amendement 308**  
**Saïd El Khadraoui**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 partie introductive**

*Proposition de résolution*

20. demande le respect d'objectifs clairs et mesurables et propose dès lors:

*Amendement*

20. demande le respect d'objectifs clairs **à accomplir d'ici 2020 par rapport aux valeurs de 2010** et mesurables et propose dès lors:

Or. en

**Amendement 309**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 partie introductive**

*Proposition de résolution*

20. demande le respect d'objectifs clairs et mesurables et propose dès lors:

*Amendement*

20. demande le respect d'objectifs clairs et mesurables **d'ici 2020** et propose dès lors:

Or. en

**Amendement 310**  
**Brian Simpson**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 1**

*Proposition de résolution*

- une réduction de 40% du nombre des morts et des blessés sur les routes entre 2010 et 2020;

*Amendement*

- une réduction de 40% du nombre des morts et des blessés sur les routes entre 2010 et 2020; ***cet objectif devra figurer dans les deux Livres blancs à venir sur les transports et le nouveau Programme d'action en matière de sécurité routière;***

Or. en

**Amendement 311**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 1**

*Proposition de résolution*

- une réduction de **40%** du nombre des morts et des blessés sur les routes entre 2010 et 2020;

*Amendement*

- une réduction de **50 %** du nombre des morts et des blessés sur les routes entre 2010 et 2020, ***et l'introduction obligatoire de limiteurs de vitesse, avec une limite de 120 km/h pour les véhicules commerciaux légers et de 80 km/h pour les véhicules commerciaux lourds, visant à renforcer la sécurité routière et à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>;***

Or. es

**Amendement 312**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 1**

*Proposition de résolution*

- une réduction de **40%** du nombre des morts et des blessés sur les routes entre 2010 et 2020;

*Amendement*

- une réduction de **50 %** du nombre des morts et des blessés sur les routes entre 2010 et 2020, **avec une différenciation entre accidents professionnels et accidents non professionnels**;

Or. es

**Amendement 313**

**Saïd El Khadraoui**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 – tiret 1**

*Proposition de résolution*

- une réduction de **40%** du nombre des morts et des blessés sur les routes entre 2010 et 2020,

*Amendement*

- une réduction de **50%** du nombre des morts et des blessés sur les routes entre 2010 et 2020,

Or. en

**Amendement 314**

**Jörg Leichtfried**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 – tiret 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- augmenter de 40 %, de 2010 à 2020, le nombre de zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau TERN dans chaque État membre afin d'assurer la sécurité routière et le respect des temps de repos des chauffeurs routiers professionnels,**

Or. de

**Amendement 315**  
**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 1 bis nouveau**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- une réduction de 50% du nombre de piétons et de cyclistes morts et blessés sur les routes entre 2010 et 2020, mesurée sur la base des blessures et des décès occasionnés par km ou par voyage à pied et à vélo,**

Or. en

**Amendement 316**  
**Oldřich Vlasák**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 1 bis nouveau**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- achèvement par les États membres des projets du réseau RTE établis par la décision n° 884/2004/CE dans des délais approuvés dans le planning,**

Or. cs

**Amendement 317**  
**Corien Wortmann-Kool**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 2**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- un doublement du nombre des usagers des bus et tramways dans les agglomérations d'ici 2020,**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 318**  
**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 2**

*Proposition de résolution*

- un doublement du nombre des usagers  
*des bus et tramways dans les*  
*agglomérations d'ici 2020,*

*Amendement*

- un doublement du nombre des usagers  
*des transports en commun, surtout des*  
*bus et tramways dans les agglomérations,*  
*avec une échéance fixée à 2020, qu'il*  
*serait toutefois possible de repousser,*

Or. pl

**Amendement 319**  
**Mathieu Grosch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 2**

*Proposition de résolution*

- un doublement du nombre des *usagers*  
*des bus et tramways* dans les  
agglomérations d'ici 2020,

*Amendement*

- un doublement du nombre des *passagers*  
*des bus et tramways (et le cas échéant des*  
*passagers de bateaux)* dans les  
agglomérations d'ici 2020 et  
*l'augmentation de 20% du financement*  
*de concepts routiers respectueux des*  
*piétons et des vélos,*

Or. de

**Amendement 320**  
**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 2**

*Proposition de résolution*

- un doublement *du nombre* des usagers

*Amendement*

- un doublement *de la part de marché* des

des bus *et* tramways dans les agglomérations d'ici 2020,

*piétons, des cyclistes, des usagers des bus, des tramways, des trains et du covoiturage* dans les agglomérations d'ici 2020;

Or. en

**Amendement 321**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 2**

*Proposition de résolution*

- un doublement du nombre des usagers des *bus et tramways* dans les agglomérations d'ici 2020;

*Amendement*

- un doublement du nombre des usagers des *transports publics* dans les agglomérations d'ici 2020, *dans le respect des droits consacrés par la législation européenne, notamment des droits des passagers handicapés et à mobilité réduite;*

Or. es

**Amendement 322**  
**Michel Dantin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 2**

*Proposition de résolution*

- un doublement du nombre des usagers des *bus et tramways* dans les agglomérations d'ici 2020,

*Amendement*

- un doublement du nombre des usagers des *transports publics* dans les agglomérations *et leurs périphéries* d'ici 2020,

Or. fr

**Amendement 323**  
**Peter van Dalen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 2**

*Proposition de résolution*

- un doublement du nombre des usagers des bus et tramways dans les agglomérations d'ici 2020,

*Amendement*

- un doublement du nombre des usagers des *vélos*, bus et tramways dans les agglomérations d'ici 2020,

Or. nl

**Amendement 324**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 2**

*Proposition de résolution*

- un doublement du nombre des usagers des *bus et tramways* dans les agglomérations d'ici 2020,

*Amendement*

- un doublement du nombre des usagers des *transports publics* dans les agglomérations d'ici 2020,

Or. fr

**Amendement 325**  
**Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 2**

*Proposition de résolution*

- un doublement du nombre des usagers des *bus et tramways* dans les agglomérations d'ici 2020;

*Amendement*

- un doublement du nombre des usagers des bus *écologiques, des trains et des tramways* dans les agglomérations d'ici 2020;

Or. es

**Amendement 326**  
**Antonio Cancian**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- un doublement du nombre des usagers des transports maritimes et fluviaux d'ici 2020;**

Or. it

**Amendement 327**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- la mise en œuvre des outils et projets visant et permettant la réduction des émissions de CO2 dans le secteur des transports, dans le respect des calendriers prévus,**

Or. fr

**Amendement 328**  
**Michel Dantin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 3**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- une réduction de 20% des émissions de CO<sub>2</sub>, par rapport aux valeurs de 2010, dans les transports urbains en appliquant des innovations et en évitant les trajets à vide,**

**- un objectif spécifique de réduction des émissions de CO2 pour le secteur des transports dans son ensemble de 20% sur la période 1990-2020, par des investissements appropriés dans les infrastructures ferroviaires, fluviales et portuaires, l'internalisation des coûts externes afin d'arriver à une équité des conditions de concurrence entre modes et, le cas échéant, des normes d'émission de CO2 des véhicules,**

Or. fr



**Amendement 329**  
**Mathieu Grosch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 3**

*Proposition de résolution*

- une réduction de 20% des émissions de CO<sub>2</sub>, par rapport aux valeurs de 2010, dans les transports urbains en appliquant des innovations *et en évitant les trajets à vide*,

*Amendement*

- une réduction de 20% des émissions de CO<sub>2</sub>, par rapport aux valeurs de 2010, dans les transports urbains *pour transporter des personnes et des biens* en appliquant des innovations, *en exigeant des énergies alternatives et en optimisant au niveau logistique le transport des personnes et des biens*,

Or. de

**Amendement 330**  
**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 3**

*Proposition de résolution*

- une réduction de **20%** des émissions de CO<sub>2</sub>, par rapport aux valeurs de 2010, dans *les transports urbains* en appliquant des innovations et en évitant les trajets à vide,

*Amendement*

- une réduction de **30%** des émissions de CO<sub>2</sub>, par rapport aux valeurs de 2010, dans *le secteur des transports* en appliquant des innovations et en évitant les trajets à vide,

Or. en

**Amendement 331**  
**Carlo Fidanza**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 3**

*Proposition de résolution*

- une réduction de 20% des émissions de

*Amendement*

- une réduction de 20% des émissions de

CO<sub>2</sub>, par rapport aux valeurs de 2010, *dans les transports urbains* en appliquant des innovations et en évitant les trajets à vide,

CO<sub>2</sub>, par rapport aux valeurs de 2010, *du trafic intérieur* en appliquant des innovations et en évitant les trajets à vide,

Or. en

**Amendement 332**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 3**

*Proposition de résolution*

- une réduction de 20% des émissions de CO<sub>2</sub>, par rapport aux valeurs de **2010**, dans les transports urbains en appliquant des innovations et en évitant les trajets à vide,

*Amendement*

- une réduction de 20% des émissions de CO<sub>2</sub>, par rapport aux valeurs de 2005, dans les transports urbains en appliquant des innovations et en évitant les trajets à vide,

Or. en

**Amendement 333**  
**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- des normes contraignantes pour la moyenne des émissions de CO<sub>2</sub> de la flotte européenne de voitures particulières de 80g/km d'ici 2020 et de 60g/km d'ici 2025,**

Or. en

**Amendement 334**  
**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 3 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- des normes contraignantes pour la moyenne des émissions de CO<sub>2</sub> de la flotte européenne de véhicules utilitaires légers de 160g/km d'ici 2015 et de 125g/km d'ici 2020,**

Or. en

**Amendement 335**

**Carlo Fidanza**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 – tiret 4**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- une réduction de 20% de la consommation électrique des véhicules sur rail, par rapport aux valeurs de 2010,**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 336**

**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 – tiret 4**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- une réduction de 20% de la consommation électrique des véhicules sur rail, par rapport aux valeurs de 2010**  
**den Stromverbrauch der Schienenfahrzeuge gemessen am Wert von 2010 um 20 % zu reduzieren,**

**- la fixation d'une réduction ambitieuse des émissions de CO<sub>2</sub>; l'objectif de réduction de 10 % entre 2005 et 2010 pour les secteurs en dehors des échanges d'émissions de CO<sub>2</sub> (agriculture, bâtiment, transports) déterminé dans le cadre du paquet "énergie et climat" devrait servir de base minimale pour cette fixation,**

Or. de

**Amendement 337**  
**Gesine Meissner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 4**

*Proposition de résolution*

- une réduction **de 20%** de la consommation électrique des véhicules sur rail, **par rapport aux valeurs de 2010,**

*Amendement*

- une réduction de la consommation électrique des véhicules sur rail **ventilée selon les types de véhicule et les usages prévus,**

Or. de

**Amendement 338**  
**Saïd El Khadraoui**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 4**

*Proposition de résolution*

- **une réduction de 20% de la consommation électrique des véhicules sur rail, par rapport aux valeurs de 2010,**

*Amendement*

- **un objectif de 20% d'utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables par les véhicules sur rail, et de 40% de réduction de la consommation de diesel dans le secteur ferroviaire, à atteindre grâce à des investissements ciblés dans l'électrification des infrastructures ferroviaires;**

Or. en

**Amendement 339**  
**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 4**

*Proposition de résolution*

- une réduction de 20% de la consommation électrique des véhicules sur rail, par rapport aux valeurs de 2010,

*Amendement*

- une réduction de 20% de la consommation électrique des véhicules sur rail, par rapport aux valeurs de 2010, **et**

*une utilisation de 100% d'énergie  
renouvelable par les lignes électrifiées  
dans le secteur ferroviaire d'ici 2020,*

Or. en

**Amendement 340**  
**Magdalena Alvarez, Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 4**

*Proposition de résolution*

- une réduction de 20% de la  
consommation électrique des véhicules sur  
rail, par rapport aux valeurs de 2010;

*Amendement*

- une réduction de 20 % de la  
consommation ***tant*** électrique ***que de diesel***  
des véhicules sur rail, par rapport aux  
valeurs de 2010, ***au moyen de mesures  
novatrices (modernisation des trains,  
récupération d'énergie lors des freinages  
et dans les tunnels, conduite intelligente,  
etc.)***;

Or. es

**Amendement 341**  
**Mathieu Grosch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 4**

*Proposition de résolution*

- une réduction de 20% de la  
consommation électrique des véhicules sur  
rail, par rapport aux valeurs de 2010,

*Amendement*

- une réduction de 20% de la  
consommation électrique des véhicules sur  
rail, par rapport aux valeurs ***et à la capacité***  
de 2010,

Or. de

**Amendement 342**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 4**

*Proposition de résolution*

- une **réduction** de 20% de la consommation électrique des véhicules sur rail, par rapport aux valeurs de 2010,

*Amendement*

- une **augmentation de l'efficacité énergétique** de 20% de la consommation électrique des véhicules sur rail, par rapport aux valeurs de 2010,

Or. en

**Amendement 343**  
**Herbert Dorfmann**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- une réduction efficace d'ici 2020 de l'émission sonore des véhicules sur rail, en particulier par le passage de tous les wagons de marchandises des systèmes de freinage en fonte grise aux systèmes de freinage qui, au niveau de l'émission sonore, correspondent au moins à la norme des semelles composites (K).**

Or. de

**Amendement 344**  
**Jörg Leichtfried**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- une augmentation de 50% de 2010 à 2020 du nombre de voies de raccordement aux entreprises et aux sites de production afin d'assurer des objectifs pérennes de transfert et d'environnement dans le**

*transport des marchandises,*

Or. de

**Amendement 345**

**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 – tiret 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- une augmentation de 20% de vélos électriques et de véhicules électriques dans le transport ferroviaire et les tramways,**

Or. en

**Amendement 346**

**Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 – tiret 5**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et des nouvelles lignes d'un système compatible ERTMS à partir de 2011,

- dans le transport ferroviaire, l'équipement de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et des nouvelles lignes d'un système compatible ERTMS à partir de 2011, ***dont la mise en œuvre et l'interopérabilité seront cofinancées par l'Union,***

Or. pl

**Amendement 347**

**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 – tiret 5**

*Proposition de résolution*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et des nouvelles lignes d'un système compatible ERTMS à partir de 2011,

*Amendement*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et des nouvelles lignes d'un système compatible ERTMS à partir de 2011, ***et des efforts financiers accrus de la part de l'UE pour la mise en œuvre et l'élargissement du Plan de développement pour l'ERTMS,***

Or. en

**Amendement 348**

**Michel Dantin**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 – tiret 5**

*Proposition de résolution*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et des nouvelles lignes d'un système compatible ERTMS à partir de 2011,

*Amendement*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et des nouvelles lignes d'un système ***de contrôle automatique de la vitesse des trains,*** compatible ERTMS ***dans les cas prévus,*** à partir de 2011,

Or. fr

**Amendement 349**

**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 – tiret 5**

*Proposition de résolution*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et des nouvelles lignes d'un système compatible ERTMS à partir de 2011;

*Amendement*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et des nouvelles lignes d'un système ***de contrôle automatique de la vitesse des trains,*** compatible ERTMS ***dans les cas prévus,*** à partir de 2011;

Or. fr



### **Amendement 350**

**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 20 – tiret 5**

###### *Proposition de résolution*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement de l'ensemble des **nouveaux** matériels roulants et des nouvelles lignes d'un système compatible ERTMS à partir de 2011,

###### *Amendement*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et des nouvelles lignes d'un système compatible ERTMS **et interopérable** à partir de 2011, **achevé au plus tard en 2015**;

Or. en

### **Amendement 351**

**Gesine Meissner**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 20 – tiret 5**

###### *Proposition de résolution*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement **de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et des nouvelles lignes** d'un système compatible ERTMS à partir de 2011,

###### *Amendement*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement **des nouvelles lignes et de l'ensemble des nouveaux matériels roulants, qui ont été commandés à partir du 1.1.2010 ou mis en service à partir du 1.1.2015**, d'un système compatible ERTMS à partir de 2011,

Or. de

### **Amendement 352**

**Mathieu Grosch**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 20 – tiret 5**

###### *Proposition de résolution*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement

###### *Amendement*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement

de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et *des* nouvelles lignes d'un système compatible ERTMS à partir de 2011,

de l'ensemble des nouveaux matériels roulants, *qui ont été commandés à partir de 2011, du système ERTMS et de toutes les nouvelles lignes et des remises en état d'un système compatible ERTMS à partir de 2011,*

Or. de

**Amendement 353**  
**Silvia-Adriana Țicău**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 5**

*Proposition de résolution*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et des nouvelles lignes d'un système compatible ERTMS à partir de 2011,

*Amendement*

- dans le transport ferroviaire, l'équipement de l'ensemble des nouveaux matériels roulants et des nouvelles lignes d'un système compatible ERTMS à partir de 2020,

Or. en

**Amendement 354**  
**Nathalie Griesbeck**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 6**

*Proposition de résolution*

-dans le transport aérien, une réduction, *d'ici 2020, de 20% de la pollution dans l'ensemble de l'espace aérien de l'UE,*

*Amendement*

-dans le transport aérien, une réduction *de 50% des émissions de CO2 en 2050 par rapport au niveau de 2005,*

Or. fr

**Amendement 355**  
**Saïd El Khadraoui**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 6**

*Proposition de résolution*

- dans le transport aérien, une réduction, **d'ici 2020**, de **20%** de la pollution dans l'ensemble de l'espace aérien de l'UE,

*Amendement*

- dans le transport aérien, une réduction, de **30%** de la pollution dans l'ensemble de l'espace aérien de l'UE, **avec une croissance du transport aérien neutre en carbone;**

Or. en

**Amendement 356**  
**Salvatore Tatarella**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- **un objectif ambitieux de réduction de 50% des émissions de CO2 dues au transport aérien dans l'espace aérien européen d'ici 2050,**

Or. en

**Amendement 357**  
**Salvatore Tatarella**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 6 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- **une croissance neutre en carbone du transport aérien à partir de 2020,**

Or. en

**Amendement 358**  
**Salvatore Tatarella**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 6 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- un rendement d'utilisation du carburant de 1,5% par an pour le transport aérien,**

Or. en

**Amendement 359**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- une augmentation de 20% du transfert modal de la route au rail du transport de marchandises d'ici 2020,**

Or. en

**Amendement 360**  
**Dirk Sterckx**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- le soutien financier à la création de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial et une augmentation de 20 % de leur nombre d'ici 2020;**

**- l'octroi de 20 % du budget consacré au RTE-T à l'optimisation des connexions multimodales de et vers les ports de mer et intérieurs, qui jouent, en tant que pivots essentiels, un rôle important dans la création d'un réseau de transport co-modal européen efficace et durable;**

Or. nl

**Amendement 361**  
**Saïd El Khadraoui**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7**

*Proposition de résolution*

- le soutien financier à la création de connexions multimodales (plateformes) **pour le transport fluvial et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020;**

*Amendement*

- **une augmentation de 30% du** soutien financier **à l'optimisation et, lorsque cela s'avère nécessaire,** à la création de connexions multimodales (plateformes) **vers et depuis des ports maritimes et fluviaux, permettant une co-modalité efficace et durable, notamment avec le transport ferroviaire;**

Or. en

**Amendement 362**  
**Anne E. Jensen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7**

*Proposition de résolution*

- le soutien financier à la création de **connexions multimodales (plateformes)** pour **le transport fluvial** et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020;

*Amendement*

- le soutien financier à la création de **terminaux multimodaux** pour **tous les modes de transport en vue d'aboutir à la co-modalité** et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020;

Or. en

**Amendement 363**  
**Mathieu Grosch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7**

*Proposition de résolution*

- le soutien financier à la création de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020,

*Amendement*

- le soutien financier à la création de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial, **les ports fluviaux et le trafic ferroviaire** et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020;

Or. de

**Amendement 364**  
**Corien Wortmann-Kool**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7**

*Proposition de résolution*

- le soutien financier à la création de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020;

*Amendement*

- le soutien financier à la création **et au développement** de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020;

Or. en

**Amendement 365**  
**Michel Dantin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7**

*Proposition de résolution*

-le soutien financier à la création de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020,

*Amendement*

-le soutien financier à la création **et au développement** de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial **et ferroviaire** et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020,

Or. fr

**Amendement 366**  
**Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7**

*Proposition de résolution*

- le soutien financier à la création de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020,

*Amendement*

- le soutien financier à la création de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial **à connecter avec le rail** et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020;

Or. en

**Amendement 367**  
**Ismail Ertug**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7**

*Proposition de résolution*

le soutien financier à la création de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020,

*Amendement*

le soutien financier à la création de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial **et le transport ferroviaire**, et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici 2020,

Or. de

**Amendement 368**  
**Magdalena Alvarez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7**

*Proposition de résolution*

- **le soutien financier** à la création de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial et une augmentation de 20% de leur nombre d'ici

*Amendement*

- la création de connexions multimodales (plateformes) pour le transport fluvial et une augmentation de 20 % de leur nombre d'ici 2020,

2020,

Or. es

**Amendement 369**  
**Oldřich Vlasák**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*- achèvement par les États membres des projets du réseau RTE établis par la Directive CE 884/2004 dans des délais approuvés dans le planning;*

Or. cs

**Amendement 370**  
**Antonio Cancian**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*- une augmentation de jusqu'à 60 % des financements européens consacrés aux transports durables lors de la période de programmation financière 2014-2020;*

Or. it

**Amendement 371**  
**Michel Dantin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*- un financement européen des investissements d'interopérabilité ferroviaire,*



*répartis entre les gestionnaires d'infrastructure et les entreprises ferroviaires au prorata du coût de cette interopérabilité pour chacun d'entre eux;*

Or. fr

**Amendement 372**  
**Corien Wortmann-Kool**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*- au moins 10% des fonds du RTE-E à consacrer aux projets de transport fluvial,*

Or. en

**Amendement 373**  
**Marian-Jean Marinescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*- au moins 10% des fonds du RTE-E consacrés aux projets de transport fluvial,*

Or. en

**Amendement 374**  
**Dieter-Lebrecht Koch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 – tiret 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*- demande que le Livre blanc et le nouveau plan d'action sur la sécurité routière s'appuient mutuellement et posent des objectifs à l'échelle européenne visant à diminuer le nombre*

*de blessés graves et de morts sur la route  
d'ici 2020;*

Or. de

**Amendement 375**  
**Brian Simpson**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*- demande à la Commission européenne  
d'évaluer les progrès réalisés dans le  
cadre de ces objectifs et de les  
communiquer au Parlement européen sur  
base annuelle;*

Or. en

**Amendement 376**  
**Dieter-Lebrecht Koch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*- demande à la Commission européenne  
d'observer les avancées réalisées pour  
atteindre les objectifs fixés et d'adresser  
tous les 2 ans au Parlement européen un  
rapport sur ce sujet;*

Or. de